

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Transcription non éditée

577^{ème} séance

Mercredi 13 juin 2007, à 15 heures
Vienne

Président : M. Gérard Brachet (France)

La séance est ouverte à 15 h 8.

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants. Je vous prie de bien vouloir prendre vos places. Je déclare ouverte la 577^{ème} séance du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. J'espère que vous avez trouvé intéressant le documentaire de l'Ukraine qui a été projeté pendant la pause déjeuner. Demain, trois documentaires seront projetés pendant la pause déjeuner. Le premier fourni par l'Allemagne portera sur la télédétection aux fins de la gestion des catastrophes. Le deuxième fourni par l'Afrique du Sud portera sur le grand télescope sud-africain. Le troisième consistera en un court film sur l'Agence spatiale européenne et ses activités.

Cet après-midi, nous reprendrons tout d'abord l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Questions diverses". Ensuite, nous poursuivrons et terminerons je l'espère l'examen du point 7, "Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les travaux de sa quarante-quatrième session", 10, "Espace et société", et 11, "L'espace et l'eau". Si nous en avons le temps nous poursuivrons également l'examen du point 12, "Utilisation de données géospatiales d'origine spatiale pour le développement durable".

À l'issue de cette séance de cet après-midi, nous entendrons quatre présentations techniques. M. Holger Sdunnus, représentant de l'Allemagne interviendra au titre du point 11 de l'ordre du jour, et nous parlera de l'amélioration de la prévision des inondations grâce à une application du système mondial de navigation par satellite. Les trois autres

présentations seront faites au titre du point 10 de l'ordre du jour, par Mme Takemi Chiku, représentante du Japon, sur les efforts réalisés par le Centre national de formation spatiale de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale pour renforcer la mise en valeur des ressources humaines au moyen de l'enseignement des sciences spatiales, par M. Abdul-Malik Al-Shaikh, représentant de l'Arabie saoudite, sur l'atlas d'images spatiales du Royaume d'Arabie saoudite comme nouveau moyen d'éducation en vue du développement durable, et enfin, par M. Peter Lillie de l'Institut européen de politique spatiale sur la société civile et l'espace.

Questions diverses (point 13 de l'ordre du jour)
(suite)

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, je voudrais poursuivre maintenant l'examen du point 13 de l'ordre du jour, "Questions diverses". Sous ce point, nous allons d'abord entendre quelques interventions de délégations sur le sujet du rôle et activités futurs du Comité, sujet que je vous ai introduit ce matin. Ensuite, à la demande de plusieurs délégations, nous reviendrons sur un autre point dans le point 13 qui est l'examen des candidatures à des positions d'observateurs permanents dans le Comité suite à la discussion que nous avons eue hier après-midi. Sur ce point 13, je donne tout d'abord la parole à notre distingué collègue délégué de la République tchèque, M. Vladimir Kopal.

M. V. KOPAL (République tchèque): Merci bien, Monsieur le Président. *[interprétation de l'anglais]*: Monsieur le Président, la délégation de

Dans sa résolution 50/27 du 16 février 1996, l'Assemblée générale a approuvé la recommandation du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique aux termes de laquelle, à compter de sa trente-neuvième session, des transcriptions non éditées de ses sessions seraient établies à la place des procès-verbaux. Cette transcription contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations telles que transcrites à partir de bandes enregistrées. Les transcriptions n'ont été ni éditées ni révisées.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire de la transcription, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication au chef du Service de la traduction et de l'édition, bureau D0771, Office des Nations Unies à Vienne, B.P. 500, A-1400 Vienne (Autriche). Les rectifications seront publiées dans un rectificatif récapitulatif.



la République tchèque a soutenu dès le début l'idée d'avoir une discussion sur le rôle et les activités à venir du Comité et à demander au Président de rédiger un document sur ce sujet. Nous considérons le document L.268 comme une bonne base de discussion parce qu'il présente non seulement une évaluation des principaux résultats, mais il inclut également un nombre d'initiatives qui pourraient amener des avancées utiles pour le travail du COPUOS.

Nous estimons toutefois qu'un certain manque d'équilibre existe encore entre les aspects scientifiques et technologiques d'une part et l'intérêt pour les questions juridiques d'autre part. Il s'agit bien sûr d'une réflexion des tendances qui prévalent à l'heure actuelle au sein du COPUOS. C'est pour cette raison que nos commentaires vont surtout porter sur les aspects juridiques du document et sur la contribution possible du Sous-Comité juridique aux activités du COPUOS en général. Le document L.268 traite du travail du Sous-Comité juridique surtout au paragraphe 10 et il est possible d'être en accord avec cette évaluation. En effet, le concept de l'État de lancement qui a conduit à l'adoption d'une résolution spéciale de l'Assemblée générale et à la pratique d'États et d'organisations internationales en matière d'immatriculation d'objets spatiaux, et nous pouvons espérer que cela conduira à une nouvelle résolution de l'Assemblée générale, représente les principaux résultats des efforts du Sous-Comité juridique de clarifier et de développer certains aspects de mise en œuvre du régime juridique de l'espace extra-atmosphérique.

Ces points ont été pris en compte par les groupes de travail sociaux sur base des plans de travail multi-annuels et des discussions ont été consacrées à ce thème au Sous-Comité juridique au cours des dernières années avec des résultats fructueux. On peut aussi saluer l'accord auquel nous sommes arrivés lors de la dernière session du Sous-Comité juridique pour inclure à l'ordre du jour un nouveau point à savoir "Échange général d'informations sur la législation nationale pertinente en matière d'exploration pacifique et utilisation de l'espace extra-atmosphérique".

Il ne faut pas négliger aussi que contrairement au Sous-Comité scientifique et technique qui a maintenant à l'ordre du jour cinq points multi-annuels, le Sous-Comité juridique n'a qu'un de ces points depuis plusieurs années à l'ordre du jour et ceci n'a pas pu conduire à un développement ultérieur du droit spatial international mais il s'agissait plutôt de faciliter la mise en œuvre du droit existant. Il y a pourtant un certain nombre de questions qui nécessiteraient une réflexion et des suggestions de la part du Sous-Comité juridique. D'ailleurs, de nombreuses

propositions ont déjà été faites en ce sens par les membres du Sous-Comité depuis des années. Il s'agit d'un problème qui ne devrait pas être négligé lorsque nous envisagerons les activités à venir du COPUOS et les contributions du Sous-Comité juridique à ces fins.

En ce qui concerne les rôles possibles du Sous-Comité juridique, on les trouve mentionnés dans certains paragraphes du document. Par exemple, au paragraphe 21, l'idée d'inviter le Président du Comité international sur le GNSS à faire rapport pas seulement au Comité ou au Sous-Comité scientifique et technique mais aussi au Sous-Comité juridique concernant les aspects juridiques liés aux questions spatiales, devrait être adoptée. Le Sous-Comité juridique devrait être encouragé à développer des recommandations au Comité pour des actions à venir en ce sens et un point pourrait être inclus à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique pendant un an, en tant que point séparé.

D'autre part, certaines autres parties du rapport devraient encore être examinées et élaborées en ce qui concerne une participation du Sous-Comité juridique et peut-être une participation d'organisations non gouvernementales qui travaillent dans le domaine du droit spatial international.

Tout d'abord, les paragraphes 27 à 30 traitent du thème du code de la route. Bien que l'objectif de ce thème ne devrait pas viser une modification du régime du traité actuel, le développement de recommandations visant à tenir compte des nouvelles réalités des opérations spatiales devrait conduire à l'adoption de nouvelles règles appropriées, et qui pourrait mieux aider à cet effort que des juristes, des délégués du Sous-Comité juridique et les membres d'organes non gouvernementaux compétents? C'est pourquoi si un groupe de travail sur l'analyse du concept du code de la route pour les opérations spatiales à venir pouvait être établi, ce n'est pas seulement l'UIT et l'OACI qui devraient être encouragés à participer à ce groupe, mais il faudrait aussi qu'il y ait une coopération avec le Sous-Comité juridique afin d'utiliser toutes les possibilités de développer de telles règles.

Une autre question qui nécessitera la coopération d'organes juridiques compétents est la protection et la conservation de zones désignées de la Lune et d'autres corps du système solaire ou de certaines parties de l'espace extra-atmosphérique tel que suggéré aux paragraphes 34 à 36 de votre document. Les étapes nécessaires devraient englober non seulement la sélection des sites mais aussi des mesures permettant d'arriver à une protection efficace. Dans ce cadre, il ne s'agit pas

seulement de la participation du COSPAR et de l'AIEA, l'Académie internationale de l'astronautique, mais aussi la participation du Sous-Comité juridique, de l'Institut international du droit spatial et le Comité sur le droit spatial de l'Association internationale spatiale. Surtout que dans l'Accord sur la Lune de 1979, article 7, paragraphe 3, on a déjà envisagé la possibilité de désigner certaines zones de la Lune et aussi d'autres corps célestes du système solaire en tant que réserve scientifique internationale pour lesquels des accords de protection spécifique devraient être adoptés. Le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, le principal instrument qui nous préoccupe, devrait aussi être pris en compte.

Pour finir, étant donné le développement des transports spatiaux envisagé aux paragraphes 34 à 39, il serait nécessaire d'examiner les aspects juridiques qui y sont liés. Il s'agirait de se mettre d'accord pour que l'IISL et l'AIEA avec le soutien de la FIA, Fédération internationale d'astronautique, soient invités à examiner les aspects non techniques de systèmes de transports spatiaux commerciaux à venir. Il faudrait notamment se concentrer sur une vision à long terme de tels développements et avoir un rapport à l'adresse du Comité et cette tâche devrait revenir au Sous-Comité juridique du COPUOS. En tant qu'étape préparatoire, il faudrait choisir un point séparé pour discussion à inclure à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique en temps utile.

Il y a certainement des thèmes majeurs qui devraient faire l'objet de discussions plus détaillées au COPUOS et dans les deux Sous-Comités, l'un d'entre eux étant le régime juridique de l'exploration et de l'utilisation de la Lune et autres corps célestes, y compris l'exploitation à venir de leurs ressources. Sa base a été mise en place par l'Accord sur la Lune de 1979 qui pour l'instant n'a pas l'objet de nombreuses adhésions. Pourtant l'Accord sur la Lune est un des traités des Nations Unies sur l'espace et il devrait donc être pris en compte en vue des progrès en matière d'exploration des corps célestes de notre système solaire. L'examen de questions juridiques liées à déjà fait le thème de plusieurs discussions non gouvernementales et devrait maintenant faire partie des thèmes abordés par le COPUOS et ses Sous-Comités. Tôt ou tard, il faudrait que cela devienne une des préoccupations majeures du COPUOS et devrait apparaître à l'ordre du jour du Sous-Comité juridique dans un avenir proche.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Kopal, distingué délégué de la République tchèque, pour son intervention et pour les nombreuses suggestions qu'il apporte concernant la dimension juridique d'un certain nombre de sujets abordés dans le document L.268 et aussi sur d'autres sujets qui ne

sont même pas abordés dans ce document et qui pourraient être pris en considération, sont même déjà, on peut dire, pris en considération dans le cadre des travaux du Sous-Comité juridique. Comme M. Kopal, vous le savez certainement, à partir de l'année prochaine assurera la présidence du Sous-Comité juridique, je suis convaincu que toutes ces considérations sur la dimension juridique des différents sujets qui sont abordés dans le document L.268 seront effectivement prises en compte dans le débat du Sous-Comité juridique.

Je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadeur Raimundo González, représentant du Chili, toujours sur ce point de l'ordre du jour.

M. R. GONZALEZ (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Justement, je voudrais faire quelques remarques concernant ce thème. Tout d'abord, je voudrais vous remercier pour les efforts que vous avez déployés concernant un thème qui à notre avis est fondamental, et si on pense que ce texte est en évolution, nous allons pouvoir continuer à discuter pour voir comment avancer sur différentes notions concernant ces thèmes qui sont liés au mandat de cette Commission. Je dirai que c'est donc le mandat global, ce sont des thèmes qui sont extrêmement liés à cet ordre du jour au mandat global.

J'aurais plusieurs remarques à faire mais puisque j'ai entendu ce que vient de nous dire M. Kopal, j'aimerais surtout me joindre à ses préoccupations. Je crois qu'il est très important de dire comme cela est indiqué dans ce document, qu'il faut qu'il y ait un équilibre entre les tâches indispensables assumées par le Sous-Comité juridique comme aussi les tâches du Sous-Comité scientifique et technique. À notre avis, ce dernier est un Comité qui pour des raisons chronologiques est antérieur au Sous-Comité juridique, mais aussi pour des raisons de fond, parce que c'est là que l'on préparé les éléments qui ensuite vont être repris par le Sous-Comité juridique pour être transformés en normes et en règles. Ça n'a pas été le cas pour les débris spatiaux mais nous espérons pouvoir le faire à l'avenir parce que ce sont des règles de plus en plus nécessaires si l'on tient compte de l'avancée vertigineuse des sciences de l'espace vers ce que l'on a déjà exprimé c'est-à-dire qu'il y a un certain retard du point de vue juridique, donc il faut avoir un nouvel équilibre et je crois que ce document est une bonne chose parce que l'on a fait beaucoup d'efforts pour parler justement du droit international de l'espace, mettre l'accent sur l'aspect juridique, tous ces éléments que l'on retrouve dans les résolutions de l'Assemblée générale.

Je pense que certains éléments centraux de ce document sont liés aussi au développement

durable, le développement durable c'est une notion tout à fait juridique, ce n'est pas une notion scientifique. Ensuite, comment on peut parler de la durabilité des activités spatiales si on ne connaît pas le cadre conceptuel dans lequel ces activités peuvent se développer et ce n'est pas nouveau en 1972, je crois que c'est dans le premier article de la Déclaration des activités humaines dans l'espace, où on parle déjà de développement durable lorsqu'on parle des générations actuelles et à venir et on a aussi la Déclaration sur le développement durable de 1992, justement l'élément crucial dans ce document c'est la durabilité. J'aimerais vous remercier puisque vous avez lié cela aux activités spatiales.

C'est sur cette base que nous voulons continuer à coopérer pour que le document puisse évoluer de façon positive. On ne peut pas bien sûr, penser que vous pourriez englober tous les points parce que ce serait une tâche gigantesque, mais nous pensons qu'il faut faire un effort pour établir la norme essentielle des traités de l'espace, à savoir un traitement équitable, une discrimination positive pour les pays en développement, ce n'est pas moi qui le dit, ce sont les traités qui le disaient, et les principes de l'observation, déclaration sur la coopération internationale. Ce qui attire notre attention c'est par exemple le fait que dans certains paragraphes, on semble surtout utiliser des préoccupations concernant des possibilités pour les pays en développement plutôt que développés, par exemple l'OFG (??) et même EFG (??), je pense que là les pays en développement n'y sont pas représentés. Peut-être que c'est une préoccupation universitaire mais ce n'est pas politique. Nous ce qui nous intéresse c'est l'application de la technologie spatiale au bénéfice de nos citoyens pour pouvoir répondre aux problèmes de développement, de santé, de pauvreté, le manque d'accès à l'eau potable, par exemple.

Dans le dernier rapport du PNUD qui parle justement de possibilités de développement, on ne mentionne pas la technologie spatiale, on dit pénurie en eau et pauvreté, on dit que tous les citoyens de la Terre ont besoin de 20 litres par jour et qu'il faudrait y avoir accès dans un rayon de moins d'un kilomètre, mais pour cela bien sûr, il faut avoir des images qui nous permettent de pouvoir définir des mécanismes afin que l'on puisse utiliser ces applications spatiales dans notre pays, c'est ce que nous avons fait d'ailleurs avec la Conférence spatiale des Amériques.

Dans ce cadre, j'aimerais déjà vous présenter une proposition. Nous n'attendons pas de décision aujourd'hui, c'est simplement un appel que je vous lance. Nous devrions penser à créer un groupe de travail sur les applications spatiales pour les pays en développement, et peut-être que en tant qu'élément

qui nous concerne de près avec les catastrophes naturelles, on pourrait penser à créer un groupe de travail pas sur la Lune ou les voyages spatiaux qui sont beaucoup trop loin des préoccupations de nos autorités, mais plutôt la téléobservation pour que nous soyons mis à jour, d'ailleurs il y a un travail qui a été très bien réalisé par le Pr Filho du Brésil, et il avait fait justement une étude sur tous ces principes de téléobservation.

C'est pour cette raison que nous insistons en disant qu'il s'agit d'un bon document, d'ailleurs le fait que ce document existe, cela nous facilite la réflexion, donc déjà pour ce simple fait, nous apprécions déjà la présentation de ce document. Pour finir, de façon générale, je dirai que nous sommes d'accord sur les remarques spécifiques faites par M. Kopal. Ce qui nous frappe surtout c'est qu'il n'y a pas de références à la formation pour les pays en développement, de la même façon on ne parle pas aussi des capacités d'interprétation des images satellites donc pas de possibilités de résoudre les problèmes économiques et sociaux. À partir de ce document il faut bien se fixer un cadre de référence pour les travaux à venir du COPUOS en disant que la science et la technologie de l'espace doivent être au service des citoyens de nos pays.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. l'Ambassadeur González Aninat pour votre intervention qui nous montre que lorsqu'on commence à réfléchir sur les activités futures du Comité, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de sujets qui pourraient être traités par le Comité et par ses deux Sous-Comités, à la fois la dimension juridique de ces questions et aussi la dimension applicative qui est plutôt traitée en général par le Sous-Comité scientifique et technique, et je suis sûr que dans les travaux du Comité au cours des années qui viennent, toutes ces suggestions vont se traduire par des points à l'ordre du jour ou la création de groupes de travail comme vous venez vous-même de le suggérer.

Je vais maintenant donner la parole à M. Ken Hodgkins, notre distingué collègue représentant des États-Unis.

M. K. HODGKINS (États-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Je veux intervenir pour deux raisons, notamment pour ce document L.268 et je voulais faire également des commentaires sur le CRP.3.

Tout d'abord, puisque nous en parlons, je voudrais revenir au L.268, "Activités futures du Comité". Je voudrais tout d'abord vous féliciter pour le travail remarquable que vous avez réalisé lors de la rédaction de ce document. Nous vous

félicitons de ces efforts. C'est un document qui nous aidera beaucoup à l'avenir pour les activités futures du Comité et des Sous-Comités.

Nous aurions un certain nombre de commentaires sur vos propositions, mais d'abord je voudrais faire une observation générale, peut-être plus tard nous pourrions examiner de façon plus précise ce document. Je suis d'accord pour dire que c'est un texte en évolution. Certaines parties pourraient être améliorées, plus poussées, plus fouillées. Nous pensons également que certains des éléments de ce document devraient être présentés au Sous-Comité scientifique et technique entre autre. Un certain nombre d'éléments qui pourraient être présentés au Sous-Comité dès l'année prochaine pour examen et commentaire, pour que le Sous-Comité essaie de nous dire quel serait le travail à faire, peut-être on pourrait éviter de leur donner un travail précis à faire, mais au moins leur demander d'examiner de façon générale ce document. Vous avez également proposé un certain nombre d'autres éléments qui d'une façon ou d'une autre pourraient être examinés soit au sein du Comité soit au Sous-Comité scientifique et technique. C'est tout à fait acceptable comme démarche, mais pour certains de ces points vous avez également proposé un travail supplémentaire.

Pour ce qui est de la viabilité des activités spatiales, c'est un point tout à fait prometteur. Toutefois, ce point méritera une réflexion intense pour voir ce que nous pourrions faire et quels pourraient être les résultats escomptés. Ça c'est un élément important mais qui exigera un débat plus approfondi au sein des groupes de travail de façon informelle à l'intersession pour essayer de voir clairement ce que nous voulons faire et ce que nous pouvons faire.

Je conclurai mes remarques sur ce point en précisant que je reprendrai la parole à un autre moment pour faire des commentaires plus précis.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Hodgkins pour votre déclaration au nom de la délégation des États-Unis et pour les premiers commentaires et observations que vous avez pu faire sur le document L.268 qui je pense continuera à faire l'objet de commentaires quand nous continuerons demain matin. Je vais donner maintenant la parole au distingué délégué de la France, M. François Pellerin.

M. F. PELLERIN (France): Merci, Monsieur le Président. La délégation française vous remercie pour ce document qui présente une vision à long terme du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Votre document propose de prolonger les travaux du Comité en conservant les axes et les méthodes qui ont fait sa

force. Parmi de nombreux thèmes proposés, la France souhaiterait marquer son intérêt tout particulier pour deux sujets. La contribution des systèmes spatiaux au développement durable et le lancement d'une réflexion de long terme sur la sûreté des activités spatiales. La délégation française apprécie particulièrement que le Comité essaie de recenser l'ensemble des nouvelles solutions basées sur les outils spéciaux dans le domaine du développement durable pour les rendre accessibles à tous. En particulier, nous pensons aux contributions pouvant venir de plusieurs de nos partenaires, comme par exemple l'Algérie avec le programme de satellite ALSAT, ou de la Thaïlande avec le satellite TEOS.

S'agissant de la sûreté des activités spatiales, la France a pris connaissance avec intérêt de vos propositions. L'identification de lignes directrices dans ce domaine est un besoin auquel le Comité pourrait utilement répondre prolongeant opportunément les travaux conduits sur l'immatriculation des objets spatiaux et la limitation des débris spatiaux. Une réflexion sur ce sujet s'inscrirait nécessairement dans une approche pluriannuelle. En termes de méthode, la France n'a pas d'idée préconçue. La formation d'un groupe de travail dans le cadre du Sous-Comité scientifique et technique constituerait sans doute la voie la plus appropriée mais notre délégation est ouverte à d'autres formules permettant d'amorcer la réflexion. Comme vous le soulignez, la collaboration des organisations impliquées dans le domaine serait sans doute une valeur ajoutée pour participer à cette réflexion.

Monsieur le Président, je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Pellerin qui vient de faire une intervention au nom de la délégation française en mettant l'accent particulièrement sur deux des points contenus dans le document L.268. J'ai noté ensuite une demande d'intervention de la Grèce, M. Vassilios Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je dois tout d'abord vous remercier comme je l'avais fait déjà dans ma déclaration générale, de votre effort de mettre en quelque sorte un ordre dans la planification des travaux futurs de notre Comité et de ses deux Sous-Comités. Vous vous souvenez peut-être, j'y reviens, que j'avais parlé de, sinon la possibilité, mais en tout cas la nécessité d'avoir un plan stratégique au sens large du terme. J'explique pourquoi. Parce que le plan stratégique est en quelque sorte obligatoire, c'est-à-dire nous donnera la possibilité de continuer nos travaux au niveau plénier et au niveau des deux Sous-Comités sans, chaque année, y revenir et avoir des discussions sur

quels seront les points de l'ordre du jour, ainsi de suite. Donc, il faut peut-être avoir une réflexion à ce point d'ordre pratique.

En ce qui concerne, par la suite, le contenu de votre proposition, d'abord je voudrais m'associer à 100% aux remarques faites par notre honorable collègue, le Pr Kopal, et à ce propos j'ai à vous proposer que l'intervention de M. Kopal soit annexée *in extenso* dans le rapport de ce Comité. Je ne sais pas comment on va finir avec le libellé de votre rapport, c'est-à-dire du document L.268, quel sera son libellé final, mais en tout cas j'aimerais bien, parce que ce que M. Kopal vient de présenter c'est très systématique, très opportun, alors il faut que non seulement les collègues qui auront la possibilité d'avoir accès aux procès-verbaux électroniques, mais que tout le monde qui va lire le texte du rapport du Comité à l'Assemblée générale puisse avoir accès direct à ces propositions. C'est une question de vous-même et du Secrétariat, comment faire une compilation des deux idées exprimées dans le cadre de ce débat pour que ce soit un texte final attaché, annexé au rapport du Comité.

En ce qui concerne le point de l'ordre du jour des deux futures réunions, je vais le répéter, je le répète depuis dix ans, qu'il fallait commencer à discuter sur les deux sujets qui sont encore importants, c'est-à-dire de transformer en traités internationaux si on accepte ces systèmes fragmentaires de réglementation des activités spatiales concernant d'abord la télé-détection de la Terre et aussi la radiodiffusion directe. Surtout parce que les conditions non seulement technologiques mais aussi géopolitiques ont fondamentalement changé depuis l'époque où on a approuvé les deux déclarations de principe sur ces deux activités.

Par la suite, Monsieur le Président, j'ai à proposer, c'est-à-dire de m'allier aux propositions faites par M. Kopal ainsi que M. González, notre collègue l'Ambassadeur du Chili, concernant la participation des organisations internationales ou aussi les grandes associations internationales scientifiques. À mon avis, il faut que nous sachions ce qui se passe dans les grandes enceintes internationales intergouvernementales, par exemple, je l'avais cité, nous ne savons pas quels sont les résultats de la réunion du groupe interparlementaire de l'OTAN à Majorque et du groupe interparlementaire sur la sécurité de Paris, de l'Union ouest-européenne qui a fini il y a trois jours. Il faut aussi avoir accès à l'expérience pratique et aussi réglementaire de l'OACI, de l'Agence internationale de l'énergie atomique et aussi de l'UIT. Mais aussi, il y a comme vous le savez, l'évolution sur la formulation de la politique spatiale dans le cadre de l'Europe communautaire

et aussi dans l'UNESCO et surtout dans son groupe de la COMEST.

Voilà quelles sont mes remarques, Monsieur le Président, et j'aimerais bien savoir quelle serait votre réaction, pas immédiatement, concernant ce texte compilé, c'est-à-dire dont on a parlé. Je vous en remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Cassapoglou pour votre intervention. Sur ce point particulier de la formulation de ce que nous mettrons dans le rapport du Comité, je pense que c'est une question que je dois voir avec le Secrétariat et nous vous apporterons une réponse plutôt demain.

Pour des questions d'horaires, il va falloir que nous arrêtions la discussion sur ce point 13 dans une dizaine de minutes. Nous avons encore quatre délégations inscrites pour intervenir. Je voudrais demander à chaque délégation, si possible, d'être relativement succincte dans son intervention de manière à ce qu'on puisse terminer à 16 heures. Je donne la parole à la délégation du Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je serai brève étant donné que c'est un premier tour de discussions. Je voudrais faire référence au paragraphe 8. J'aimerais que le principal élément de ce paragraphe soit l'existence réelle d'un système de normes liées à l'utilisation de l'espace, parce que je crois que ce qui est important ici c'est justement le produit, le résultat. D'autre part, je pense que le thème est tellement important qu'il pourrait y avoir un passage qui soit séparé pour ce point, donc des tâches bien concrètes de ce forum pour garantir le succès et les recommandations de ce groupe mixte de travail.

En ce qui concerne les paragraphes 18, 21, 25 et 32, je suis d'accord pour dire qu'il faudrait qu'il y ait des invités de ce forum international étant donné son importance, il faudrait qu'il y ait une communication directe avec d'autres organisations, donc nous devrions être présents dans cette réunion. Pour faire référence à l'intervention de la République tchèque, je rejoins aussi la proposition de la Grèce, à savoir reprendre l'ensemble de cette déclaration parce que nous ne pouvons pas être satisfaits que cette organisation transmette des informations si elles ne sont pas concrétisées par des actions. Il faut donc des activités, une réglementation et que ce soit concrétisé dans ce forum.

Pour finir, je voudrais faire référence aux paragraphes 32 et 33 concernant l'allocation des espaces de la Lune et autres corps célestes. Pour notre délégation il serait très importants, avant de

prendre des décisions dans ce domaine, d'avoir des connaissances certaines sur l'impact des activités spatiales sur la Lune et d'autres corps célestes. Je considère que si la race humaine n'a pu préserver l'espace environnemental de la Terre, nous ne pouvons pas faire la même chose pour l'espace. Il faut donc commencer par analyser l'impact de ces activités avant d'établir des critères de préservation.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie la distinguée déléguée du Venezuela pour son intervention et ses suggestions tout à fait intéressantes et positives sur la façon dont on pourrait avancer sur ces différents points en particulier sur les points sur lesquels elle a attiré notre attention.

Je vais donner maintenant la parole à notre distingué collègue représentant de l'Inde, M. Suresh.

M. B. N. SURESH (Inde) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Ma délégation est heureuse de pouvoir étudier le document L.268 qui explique par le détail différentes activités futures du Comité. Nous voudrions vous féliciter pour le travail réalisé de nous avoir présenté ce document bien structuré. Nous savons tous que ce Comité au cours des cinquante dernières sessions a abordé différents points importants aussi bien pour les pays utilisant l'espace et les autres. Nous avons pu obtenir des résultats importants que ce soit le développement durable, la mise en place des capacités, SPIDER, les lignes directrices pour la réduction des débris, pour n'en citer que quelques exemples.

Maintenant il y a des questions importantes qui se posent, par exemple il faut mettre au point une vision commune pour l'exploration de l'espace, répondant aux intérêts de tous les pays présents dans l'espace et utilisant l'espace. Il faut également mettre en place une architecture appropriée pour l'exploration qui pourrait être viable à long terme. Nous savons également que l'exploitation des ressources planétaires pose une fois de plus la question du partage des avantages commerciaux, donc nous devons définir ces questions. Il y a la question également du réchauffement de l'atmosphère, l'environnement de la planète qui préoccupe l'humanité, ça aussi c'est un point important à examiner. Il y a également l'explosion des coûts et les budgets qui sont limités, donc il faut mettre en place une coopération internationale la plus large possible. Toutes ces questions sont abordées dans ce document L.268 et nous sommes convaincus que c'est un document tout à fait opportun et nous pouvons tout à fait nous y associer.

Ce document à notre avis devrait constituer la base de nos activités futures au sein du Comité et nous souhaiterions que certaines des questions mentionnées soient incluses à l'ordre du jour de nos sessions futures. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Suresh pour votre intervention en soutien à ce document et aux activités du Comité qui devront se construire petit à petit à partir de ces compositions et à partir du débat que nous avons aujourd'hui. C'était bien entendu l'objectif même de cet exercice.

Je vais maintenant donner la parole à notre distinguée collègue déléguée du Royaume-Uni.

Mme C. LAVERY (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Je vous remercie d'avoir présenté ce document très utile qui constitue une bonne base à nos travaux futurs. Puisque nous n'avons pas beaucoup de temps, je serai très brève. Je dirai d'une façon générale que nous pouvons nous associer à toutes les recommandations du document pour les deux ou trois années à venir, donc pour le court terme. Pour ce qui est du plus long terme, notamment le d) la viabilité des activités spatiales, il y a différentes propositions qu'on se propose de mettre en place qui indiquent bien qu'il y aura un travail de fond nécessaire qui doit être accompli avant que nous puissions procéder. Par exemple, nous devrions examiner l'environnement spatial, les facteurs de variation, la protection des planètes, et également la gestion du trafic spatial. Il y a peut-être d'autres domaines qui devraient être pris en considération puisqu'il s'agit là d'un sujet très technique.

D'une façon générale, nous sommes d'accord avec ce document, nous pensons que c'est une bonne base de discussions et nous espérons pouvoir revenir sur ce point à l'avenir. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distinguée déléguée représentante du Royaume-Uni pour son intervention et je lui confirme au passage qu'effectivement certains des sujets comme le sujet traité dans le paragraphe d) sont des sujets un petit peu ambitieux qui demanderont beaucoup de travail de base, d'analyse avant de pouvoir faire des avancées réelles dans ce domaine là.

Je donne maintenant la parole à la Fédération de Russie, et j'arrêterai là le débat sur ce point puisque de toute façon nous le poursuivrons demain de manière à donner à d'autres délégations l'occasion d'intervenir. La Fédération de Russie.

M. I. A. VESELOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*]: Je vous remercie, Monsieur le Président. Nous voudrions nous aussi nous associer aux paroles de reconnaissance

exprimées à votre égard pour le document que vous avez préparé. Le débat sur cette question est très important à notre avis et le résultat de vos travaux constitue une bonne base à notre réflexion. Ce débat nous permettra de mieux comprendre les demandes de notre temps et nous permettra d'établir les bases nécessaires pour réaliser ces aspirations. Ce qui est particulièrement important c'est que la préparation de ce document a été le fruit de consultations et d'échanges d'opinions avec les organisations et les délégations intéressées. Nous n'avons pas fait de remarques écrites sur ce document mais ce document suscite un grand intérêt parmi nous et nous espérons pouvoir y revenir plus tard.

La dernière version de ce document contient de nouvelles formulations, en tout cas une partie de ces commentaires ont été distribués récemment et nous n'avons pas eu la possibilité de les étudier à fond. Nous pensons que tous ces documents feront partie d'un examen plus approfondi à l'avenir.

Notre délégation est d'accord avec ce qui figure au paragraphe 10, c'est-à-dire les résultats obtenus par le Comité. Je pense que nous pouvons à juste titre être fiers de ce que nous avons réalisé et que nous pouvons attendre avec optimisme les activités futures de ce Comité. Nous pensons qu'on pourrait également fixer des objectifs plus ambitieux au Sous-Comité juridique. Ma délégation à maintes reprises a présenté sa position sur le développement futur du droit de l'espace, y compris par l'élaboration d'une convention générale et globale, je ne vais pas revenir sur notre position qui est bien connue. Nous savons qu'il y a une divergence d'opinion sur cette question dans la salle, mais à notre avis, au moins cette position devrait être mentionnée dans ce document là précis.

À l'instar des autres délégations, nous aurions également des commentaires concrets à faire sur les différents chapitres, notamment sur la partie B, coordination des systèmes mondiaux de navigation par satellite, sur le F, concernant la protection des zones de la Lune et des autres corps célestes. Nous espérons avoir la possibilité d'y revenir ultérieurement. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie notre distingué représentant de la Fédération de Russie pour ses commentaires et sa contribution à notre débat. Je crois que nous allons arrêter le débat sur ce point là maintenant, nous poursuivrons demain, entre temps certaines délégations auront peut-être quelques commentaires à faire, quelques interventions à présenter au Comité.

Statut d'observateur permanent

Le PRÉSIDENT: Comme je vous l'ai indiqué au début de cette séance, je voudrais

revenir quelques minutes sur un autre volet du point 13 de notre ordre du jour. Vous vous souvenez qu'hier nous avons eu un assez long débat sur l'opportunité d'accueillir comme observateur permanent une organisation non gouvernementale et nous avons conclu à surseoir à notre décision. Entre temps, des consultations ont eu lieu entre certaines délégations et notre distingué délégué de la Grèce m'a demandé de prendre la parole sous ce point là, je vous donne la parole, M. Cassapoglou.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Merci beaucoup, Monsieur le Président. Monsieur le Président, je crois qu'hier on a eu un débat, si j'ose dire, bien animé sur les questions de principes concernant l'acceptation de diverses organisations ou entités non gouvernementales en tant qu'observateur avec statut permanent lors de nos réunions, c'est-à-dire du Comité plénier ainsi que de ses deux Sous-Comités. Il y a eu un échange de vues et nous n'avons pas pu vraiment résoudre quelques petits problèmes qui ont été soulevés lors de la discussion. On n'a peut-être pas eu suffisamment de temps à notre disposition pour évaluer surtout la déclaration, l'introduction de notre, je ne dis pas ancien collègue parce qu'il continue à être un collègue, mais qui n'est plus dans la délégation canadienne, notre ami Aldworth, qui avait en quelque sorte été l'avocat de la candidature de la Fondation sécurité mondiale.

On a eu quelques entretiens et les clarifications qui nous ont été données étaient vraiment satisfaisantes et surtout sur, parce que nous étions très attentifs sur d'abord les ressources de financement d'une part et d'autre part, la contribution positive de toute organisation au développement des technologies spatiales surtout dans les pays qui souffrent de problèmes économiques. Après ces entretiens et ces échanges de vues, je suis vraiment très heureux, d'abord d'y revenir et de proposer par votre aimable intermédiaire, aux collègues représentants des autres membres du Comité, de faire a *second faut* et approuver la candidature de la Fondation.

Je vous en remercie, Monsieur le Président, mais avant de terminer je voudrais dire que nous avons beaucoup apprécié votre *maestria* et votre compétence ainsi que votre objectivité à la direction de la discussion d'hier après-midi.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Cassapoglou pour votre intervention et pour les paroles très aimables que vous venez de prononcer. Je vais maintenant donner la parole à notre distingué représentant du Chili, M. Raimundo González.

M. R. GONZÁLEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup,

Monsieur le Président. Tout d'abord, je voudrais exprimer mon sentiment de surprise de ce que nous débattons d'un thème qui semble être de l'ampleur de si on élisait maintenant un membre du Conseil de sécurité. J'ai eu le privilège de présider la Commission de l'espace, certainement pas avec l'habileté que vous êtes vous-même, mais j'ai été quelques années dans cette Commission, j'ai présidé certains Comité, et toujours sans aucune exception, nous avons toujours accepté tous ceux qui se sont présentés en qualité d'observateurs. Dans le cas spécifique de cette organisation, la Secure World Foundation, j'ai lu l'intervention, malheureusement je n'étais pas présent hier, j'ai lu l'intervention de notre collègue sur ce thème, j'ai lu aussi la demande de cette Fondation et je pense que les raisons invoquées sont tout à fait adéquates pour pouvoir être membre de ce Comité. Nous ne sommes pas disposés à ce que ce Comité se transforme en un débat restreint ou on perdrait de vue les objectifs fondamentaux. Nous sommes prêts à lutter pour des principes et pour que ces principes soient concrétisés pour donner des possibilités à tous les acteurs, notamment à la société civile, des acteurs qui ont déjà été identifiés par le Secrétariat général de Kofi Annan lorsqu'il a signé le Pacte global, le secteur privé, l'industrie, la société civile, les ONG et bien sûr la jeunesse doivent être représentés, donc ce n'est pas nouveau pour les activités internationales. C'est pour cette raison que nous pensons que nous allons perdre notre temps si nous nous lançons dans un débat sur quelque chose qui a déjà été décidé dès le début sans aucune difficulté. Nous ne sommes pas prêts à fermer les portes à quelque ONG que ce soit ou à quelque représentant de la société civile que ce soit, parce que nous pensons que celles-ci contribuent au renforcement du dialogue démocratique dans le cadre de ce Comité, un dialogue qui finalement favorise les pays en développement.

Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie l'Ambassadeur Raimundo González pour son intervention et je vais donner maintenant la parole à notre distingué collègue, le délégué du Venezuela.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais rappeler la décision qui a été prise hier. Hier, nous n'avons pas refusé l'entrée en qualité d'observateur d'une ONG, nous avons simplement reporté la décision d'un an, c'est une première chose. Je crois qu'il est important d'analyser de façon objective, sereine, réfléchie, avec la responsabilité que nous avons ici dans cette salle, en tant que représentants de nos gouvernements, pour voir quelle est notre tâche, quelles sont nos responsabilités. Je souhaiterais préciser que le Venezuela n'a pas de

position préconçue contre une ONG quelle qu'elle soit. Le Venezuela hier a simplement voulu indiquer, et je le réitère aujourd'hui, c'est que nous souhaiterions connaître, pas pour cet observateur précis mais pour n'importe quelle organisation qui demande cette possibilité d'être observateur, le Venezuela souhaiterait en savoir plus sur cette organisation. L'Organisation monde sûr est une fondation jeune comme cela a été dit clairement hier et dans ce cas, elle a encore beaucoup de chemin à parcourir. La possibilité de participer en tant qu'observateur n'est pas refusée, cette décision est seulement reportée et cela n'empêche en rien cette fondation de continuer à assumer ses tâches pour lesquelles elle a été créée. La qualité d'observateur dans cette Organisation est un élément en plus pour sa stratégie de consolidation sur la scène internationale mais ce n'est pas une exigence absolue pour ses activités quotidiennes.

Donc, je répète la position du Venezuela, il est très important qu'il soit bien clair que le Venezuela ne refuse rien à personne, à aucune organisation, nous ne le ferions jamais par principe de respect, mais le Venezuela qui hier représentait notre délégation, dans ce cas de façon responsable comme dans n'importe quel cas, nous allons encore réfléchir et analyser avant de prendre une décision. Nous ne pensons pas que le fait de remplir les critères pour poser une demande implique une entrée automatique, parce qu'à ce moment-là pourquoi est-ce qu'on l'entend dans la salle. Si on entend cette organisation dans la salle c'est parce qu'il est nécessaire d'avoir une adoption, une décision favorable, la décision c'est autre chose que la candidature. Donc le Venezuela aimerait qu'il n'y ait pas de confusion, pas de conflit, pas de difficultés. Le Venezuela fait son travail de façon responsable en tant que délégué d'un gouvernement démocratique, ample, représentatif, toujours disposé à un travail organisé. Nous ne refusons rien. Nous considérons que la délégation du Venezuela a besoin de plus de temps, peut-être que vous avez déjà beaucoup d'expérience dans ce Comité, ce n'est pas le cas, c'est moi qui assume ce travail de représentation de mon pays, et je le répète, le Venezuela n'a pas suffisamment de connaissances concernant l'historique, les caractéristiques, les statuts créant cette fondation ainsi que d'autres aspects qui, à notre avis, sont nécessaires pour pouvoir prendre la décision.

C'est pour cette raison que je confirme la position qui a été présentée hier dans cette salle. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie la distinguée représentante du Venezuela pour cette intervention. Est-ce que j'ai cru noter une demande d'intervention de la part de notre distingué collègue du Chili?

M. R. GONZÁLEZ ANINAT (Chili) [*interprétation de l'espagnol*]: Oui, merci, Monsieur le Président. J'ai suivi avec beaucoup d'attention les arguments présentés par notre distinguée déléguée du Venezuela, et je n'ai pas entendu d'arguments de type juridique dans cette présentation qui seraient liés avec la possibilité d'accepter ou non une organisation. Le fait qu'un organisme soit ancien ou nouveau, à ce moment-là il faudrait procéder à un examen minutieux de toutes ces organisations, vous peut-être pouvez le faire si vous connaissez tous les autres observateurs pour savoir à partir de quand on peut décider qu'ils sont suffisamment anciens ou trop jeunes pour participer à ce type d'organisation.

Ma délégation n'est pas disposée à faire un précédent qui pourrait être très dangereux pour l'avenir. Il s'agit d'avoir des organisations connues avec des personnes connues qui viennent de pays qui nous donnent une certaine confiance, où l'on a des points de vues clairement exprimés dans une déclaration présentée, où on a une expression concernant le contenu de l'organisation. Donc, nous ne sommes pas favorables à un précédent ou une discussion sur ce thème, nous n'accepterons que la décision soit reportée jusqu'à l'année prochaine parce qu'à notre avis nous pensons qu'à ce moment-là nous entrerions dans une argumentation qui finalement va finir par étouffer l'essentiel des travaux de cette Commission, et c'est justement lorsque l'on invoque le fait d'être un pays démocratique comme le Venezuela où la société civile et les ONG jouent un rôle extrêmement important, un pays où nous avons un gouvernement que nous respectons et nous savons que les ONG et la société civile ne sont pas mesurées à l'aune de leur ancienneté, d'ailleurs ce n'est pas un argument juridique, on ne le retrouve ni dans la Charte des Nations Unies ni dans le mandat de ce Comité. Je crois que c'est pour cette raison qu'il faut être suffisamment clairs et explicites pour résoudre ce problème immédiatement.

Je pense qu'il n'est pas possible de prolonger cela jusqu'à l'année prochaine, à moins qu'il n'y ait pas consensus, parce que le manque de consensus s'il y a une délégation qui s'oppose, dans ce cas la délégation demandera à ce que ce soit soumis à la révision. Disons que tous ceux qui ont été acceptés comme observateurs et qui à l'avenir poseront leur candidature pour être observateurs, ils devront être soumis aux mêmes conditions. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je note une demande d'intervention de la part du Canada. Après l'intervention du Canada, j'ai l'intention de conclure ce débat en vous informant que je procéderai à quelques consultations informelles après la réunion de séance de cet après-midi et avant celle de demain matin, pour voir si une

décision peut être prise sur ce sujet. Je donne la parole à Anne-Marie Lan Phan de la délégation du Canada.

Mme A.-M. LAN PHAN (Canada): Merci, Monsieur le Président. Je voudrais notifier tout simplement que la délégation du Canada souhaite se joindre aux déclarations faites par le Chili et la Grèce pour apporter notre grand appui à la candidature de la Secure World Foundation, puisque notre compréhension est que cette organisation remplit tous les critères pour devenir observateur permanent et que le Comité devrait appliquer le principe d'ouverture pour ce genre de candidature. Nous pensons aussi que la présence de la Secure World Foundation va apporter une contribution significative aux travaux de notre Comité. Je pense que vous avez tous écouté la présentation de cette Fondation et les activités qu'elle propose sont très intéressantes pour le COPUOS. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie Mme Lan Phan pour son intervention au nom de la délégation du Canada. Comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, je vais arrêter le débat ici parce que sinon nous allons passer à nouveau toute l'après-midi là-dessus alors que nous avons beaucoup d'autres sujets à traiter. Je vais si vous en êtes d'accord procéder à quelques consultations informelles entre la fin de la séance de ce soir et le début de la séance demain matin, et en début de séance demain matin, je vous présenterai les conclusions auxquelles on peut aboutir raisonnablement à l'issue de ces consultations informelles. Je m'excuse auprès de notre délégué de la Grèce parce que je crois que c'est par des consultations informelles qu'on pourra peut-être trouver une solution. Le distingué délégué de la Grèce.

M. V. CASSAPOGLOU (Grèce): Excusez-moi, merci beaucoup Monsieur le Président. J'ai demandé la parole simplement pour une question de procédure qui pourrait faciliter votre tâche et aussi faciliter notre collègue du Venezuela pour s'exprimer d'une manière plus concrète sur ce sujet. La distinguée représentante du Venezuela nous avait dit qu'elle n'est pas opposée et ne refuse pas l'acceptation d'une demande de participation d'une association ou d'une organisation non gouvernementale. Je ne crois pas qu'il fallait une argumentation juridique. Je crois qu'hier nous avons abordé tous les problèmes et je crois qu'aujourd'hui nous avons reconsidéré nos vues exprimées hier, nous sommes satisfaits des nouvelles informations. Je crois que notre collègue du Venezuela ne pourrait pas s'opposer à une affirmation ou une constatation qu'il y a maintenant un consensus, plutôt une unanimité à l'acceptation de cette candidature. Peut-être pour la satisfaire, à partir de l'année prochaine, nous pourrions peut-être

discuter s'il serait question de changer l'attitude, c'est-à-dire le règlement informel qui existe. Voilà, Monsieur le Président, par votre aimable intermédiaire, je devrais poser la question à la distinguée représentante du Venezuela, si elle est d'accord avec l'explication ou la traduction que j'ai faite pour son intervention. Merci, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je me tourne quand même vers notre distinguée déléguée du Venezuela si elle souhaite répondre à l'intervention de notre collègue de la Grèce.

Mme N. D. ORIHUELA-GUEVARA (Venezuela) [*interprétation de l'espagnol*]: Je pense qu'il vaut mieux que nous revenions sur cela demain matin, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie. Donc je vais procéder à quelques consultations et nous poursuivrons ce point demain matin.

Rapport du Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-quatrième session (point 7 de l'ordre du jour) (*suite*)

Le PRÉSIDENT: Mesdames et Messieurs les représentants, nous allons revenir maintenant au point n° 7, qui porte sur le rapport du Sous-Comité scientifique et technique lors de sa quarante-quatrième session. Sur ce point-là nous avons à examiner essentiellement l'avancement de la mise en place du Programme SPIDER et je vais sur ce point donner la parole au Directeur du Bureau des affaires spatiales, qui va nous présenter les deux documents de séance qui ont été préparés et qui sont le CRP.13 et le CRP.14. M. Camacho vous avez la parole.

M. S. CAMACHO (Bureau des affaires spatiales) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. Vous êtes saisis de deux documents, les CRP.13 et 14, qui portent sur la plateforme SPIDER et je vais essayer de vous présenter rapidement ces deux documents. Comme vous le savez, dans sa résolution 61/110, l'Assemblée générale avait décidé de mettre en place la plateforme des Nations Unies des données spatiales pour la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, en bref SPIDER. L'Assemblée générale avait décidé que ce nouveau programme soit créé en tant que programme relevant du Bureau des affaires spatiales sous le Directeur du Bureau, et il s'agira d'un réseau ouvert de fournisseurs à l'appui de la gestion des catastrophes et que le Directeur du Bureau soit responsable de la supervision générale du Programme.

En février de cette année, le Sous-Comité scientifique et technique à sa quarante-neuvième

session, là il y a une erreur que je souligne au CRP.14, on parle de la quarante-neuvième session, mais il s'agit bien entendu de la quarante-quatrième session du Sous-Comité comme vous l'auriez corrigé vous-mêmes. Le Sous-Comité avait décidé que la mise en œuvre de ce nouveau programme inclurait les étapes suivantes:

a) Que le Bureau collaborerait avec la Chine et l'Allemagne pour la mise en place au plus tôt des bureaux à Pékin et à Bonn et coopère avec les différents partenaires pour mettre en place les activités en 2007. Si vous le permettez, Monsieur le Président, nous allons vous faire un rapport dans le cadre d'une présentation ultérieure.

b) Dans l'application des activités qui seront mises en place en 2007, mettre en place un programme de travail pour l'exercice 2008-2009. Le Bureau devra tenir compte des contributions et de l'apport des bureaux régionaux. Ces bureaux régionaux représentent le soutien concret formulé par un certain nombre de gouvernements et ces bureaux extérieurs sont mentionnés au CRP.14 et ça aussi nous le présenterons dans le cadre d'un exposé à part. Le Comité demandera aux États membres d'apporter une contribution au travail SPIDER pour 2007 et d'envisager un financement éventuel de ce programme pour l'exercice 2008-2009. Nous l'avons fait, nous avons contacté 192 États membres de l'Organisation des Nations Unies et nous avons obtenu des réponses supplémentaires, actuellement 19 États membres ont indiqué leur volonté d'apporter un appui au SPIDER. Aujourd'hui, dans la déclaration de l'Arabie saoudite, on nous a dit que l'Arabie saoudite a également l'intention d'apporter un soutien au SPIDER, notamment pour ce qui est des stations de réception. Nos bureaux devraient mettre en place un programme de travail pour l'exercice 2008-2009 qui sera examiné par le Comité à la présente session tenant compte de l'indication d'engagement pour l'exercice 2008-2009 et se basant sur les possibilités fournies par le réseau des bureaux régionaux, c'est-à-dire tout le réseau, l'ensemble des bureaux régionaux. Le plan de travail figure dans le CRP.13. Pour ce qui est des possibilités fournies par ce réseau de bureaux régionaux, nous en reparlerons dans notre présentation plus détaillée et nous proposons également d'avoir une réunion d'experts de ces bureaux régionaux, nous pensons qu'il y aura une ou plusieurs réunions qui se tiendront annuellement. Nous pensons qu'une de ces réunions devrait regrouper au

début les représentants de haut niveau des bureaux SPIDER et de ses bureaux régionaux qui participeront aux plateformes de façon continue à la coordination des activités spécifiques qui vont être réalisées au cours de l'année en cours et des années futures.

Le plan de travail pour l'exercice 2008-2009 devrait également inclure une proposition pour les activités qui devraient être réalisées par le bureau de liaison à Genève et cela sera également mentionné dans notre présentation.

d) Le Bureau devra faire rapport au Sous-Comité scientifique et technique à la quarante-cinquième session sur les activités réalisées par SPIDER en 2007. Bien sûr, cela reste encore à faire et le Sous-Comité sera saisi d'un rapport d'activités réalisé en 2007, ainsi que de toute évolution et amélioration du plan de travail 2008-2009, car le travail qui sera fait en 2008-2009 devra déjà être organisé dès 2007.

Ensuite, le Bureau devra présenter à l'examen du Comité à sa cinquantième session tout rapport présentant le résumé de la mise en place de SPIDER ainsi que toute considération du programme 2007-2008, les statuts actuels de la mise en œuvre des activités qui devront être réalisées dans le cadre du plan de travail 2007 ainsi que le travail réalisé par les bureaux régionaux, ce qui est mentionné dans un des rapports du groupe d'experts présentés au Comité. Vous trouverez des informations sur ce point dans le CRP.13.

Pour ce qui est du f), cela est mentionné au paragraphe 14. J'attire votre attention sur la note de couverture, notamment le paragraphe 3 qui présente le contenu du CRP.14, à savoir les sections 1 à 3 contiennent les informations de base, les principales considérations présentées par le groupe d'experts *ad hoc* dans ses deux rapports ainsi que l'accord dégagé par le Comité à l'Assemblée générale. Les sections 4 et 5 contiennent le cadre des opérations et de la coordination du programme afin de tirer partie de toutes les contributions d'aide ou de soutien fournies ou que fourniront les États membres à l'avenir, et les ressources nécessaires pour réaliser le programme de travail 2008-2009 de SPIDER et le travail pour les années à venir. Ces deux projets de documents vous sont présentés pour examen et approbation. Lorsque cela sera fait, l'équipe de SPIDER et notamment le Directeur du Bureau des affaires spatiales aura des lignes directrices pour mener à bien son travail pour 2007.

Nous vous avons déjà expliqué le travail qui devra être réalisé en 2007 ainsi que le programme

de travail 2008-2009 qui sera présenté au Sous-Comité scientifique et technique en plus du programme de travail déjà mentionné. Merci.

Le PRÉSIDENT: Merci, M. le Directeur et je donne la parole maintenant à M. Stevens qui va nous faire la présentation à l'aide de planches, qui était prévue.

M. D. STEVENS (Secrétariat) [*interprétation de l'anglais*]: Merci. Je voudrais vous donner un certain nombre d'informations supplémentaires sur le plan de travail. Tout d'abord, rappelant la résolution 61/110 de l'Assemblée générale qui a fait de SPIDER un programme du Bureau des affaires spatiales sous le Directeur du Bureau, étant un réseau ouvert pour fournisseurs du soutien de gestion des catastrophes avec le Directeur du Bureau et sa responsable la supervision générale.

L'énoncé de mission de cette plateforme reprend le principal objectif à réaliser par ce nouveau programme, à savoir faire en sorte que tous les pays ont accès et peuvent développer les capacités pour utiliser tous types d'informations spatiales à l'appui du cycle entier de gestion des catastrophes. C'est un programme relevant de la section du Bureau, un programme unique car son personnel travaillera à quatre endroits, dans quatre emplacements. Il s'agit d'une équipe intégrée travaillant sous la direction du Directeur du Bureau.

Une autre caractéristique de SPIDER se base sur les activités du groupe d'experts qui a clairement défini ce qu'il fallait pour que SPIDER puisse réaliser ses missions et les activités comme l'ouverture à l'information et faire en sorte que toutes les informations soient disponibles à tous ceux qui souhaitent les obtenir, qu'il y ait des informations qui passent par les activités de sensibilisation, de vulgarisation. Ensuite, SPIDER devra être une passerelle pour connecter la communauté spatiale, la communauté travaillant dans le domaine des catastrophes. Plusieurs activités sont définies pour que le Programme SPIDER soit une passerelle et le programme devra également être un facilitateur au niveau national pour incorporer les activités spatiales aux fins de la planification des activités de réaction aux urgences et à l'appui également des capacités de mise en place des compétences.

Nous avons trois bureaux. Les bureaux ne se divisent pas le travail de façon géographique, les bureaux se divisent le travail par activités. Il y a onze activités qui sont distribuées dans les trois bureaux et chaque bureau fera certaines activités particulières. Il y a certains chevauchements d'où la nécessité d'une coordination des activités.

Ensuite, il y a un quatrième bureau, le bureau de liaison à Genève et ce quatrième bureau supervise le travail, c'est-à-dire on rapporte à Genève toutes les autres activités, par exemple le travail de sensibilisation à Beijing collaborera avec le bureau de liaison à Genève. La mise en place des capacités qui est le travail de Vienne se fera également à Genève en collaboration avec le bureau de liaison.

Les activités déjà lancées. Nous avons commencé au dernier Sous-Comité scientifique et technique, nous avons adopté un programme de travail pour 2007 et un programme de travail pour 2008-2009. Pour ce qui est de l'ouverture du portail, nous avons diffusé des informations, une page sur la toile, nous avons envoyé des courriers électroniques, nous avons une liste avec 10 000 noms pour diffuser cette information. C'est une bonne façon pour distribuer les informations. Nous avons des activités de vulgarisation comprenant des ateliers. Nous avons organisé des ateliers au Soudan, à Bonn, en Chine, à Salzbourg et à Genève. Nous prévoyons également d'autres ateliers et la participation à des conférences, à l'appui de différents séminaires. Nous avons organisé également différents ateliers, nous avons permis la participation d'un certain nombre de pays en développement à ces ateliers. Nous avons financé la participation d'experts indonésiens qui se sont rendus à un atelier en Chine.

Passerelle. Nous cherchons à diffuser des informations. Il y a la codirection de groupe de GEOSS. Aujourd'hui, nous avons eu une réunion de ce groupe ici à Vienne et vous avez eu la possibilité d'y participer. Nous avons collaboré avec différents forums pertinents, le GEO, la Charte internationale de l'espace et des catastrophes, le Sentinel-Asie, l'ONU, ISDR. Nous cherchons à renforcer notre collaboration avec la Charte internationale et nous cherchons à contribuer à coordonner ces initiatives. En tant que facilitateur, nous demandons aux États membres de présenter des points focaux nationaux et ça j'y reviendrai. Nous avons commencé à élaborer un cadre de mise en place des capacités et nous espérons pouvoir en parler au semestre prochain.

Nous avons déjà démarré un certain nombre d'activités, même si nous avons d'autres tâches importantes, c'est-à-dire mettre en place trois ou quatre bureaux de SPIDER. D'abord, le statut du bureau de Bonn, pays hôte, nous y travaillons, nous essayons d'échanger des lettres qui nous permettront d'être opérationnels au 1^{er} août. Nous avons la date limite de démarrage au 1^{er} août. Nous avons des bureaux au 23^{ème} étage et nous avons déjà deux experts détachés de l'Allemagne. Nous espérons que ces experts seront disponibles dès le 1^{er} août.

Voilà le plan de nos bureaux. Nous avons cinq bureaux réservés pour 2007 et deux autres pour 2008. Ce 23^e étage, en dessous de la plateforme ICTR et en dessous de l'Université des Nations Unies pour l'environnement et la sécurité. Nous sommes dans le même bâtiment ce qui nous permet de garantir une certaine synergie. Il y a également le programme du PNUE dans le bâtiment, donc il y a beaucoup de synergies. Nous collaborons avec l'ISTR, partageons presque le même bureau et la même cuisine. Pour ce qui est de Pékin, nous travaillons sur l'accord de pays hôte, nous espérons que cela sera signé très rapidement. La Chine a offert d'avoir une équipe de mise en œuvre, donc il s'agit du personnel du Centre national de réponse d'urgence chinois qui a commencé déjà à travailler, donc ce n'est pas une équipe, c'est cinq personnes venant du Centre national de réduction des catastrophes qui commencent à travailler à mi-temps sur le programme SPIDER au bureau de Pékin.

Voilà la photo d'une salle utilisée déjà qui est située dans le Centre national de réduction des catastrophes. C'est dans cette salle que SPIDER va travailler. Nous prévoyons de commencer nos activités en 2007. 800 m² vont être consacrés à ce bureau à Beijing ce qui nous laisse quand même une bonne marge de manœuvre et ce qui permettra de mieux organiser nos travaux. Pour ce qui est de l'équipe d'exécution qui travaille déjà pour la mise en œuvre du plan de travail de 2007 et organise déjà un atelier en Chine. Voilà les cinq personnes qui travaillent dans cette équipe.

Le statut du bureau de liaison de Genève, nous avons eu des contacts étroits avec Genève sur ce point pour définir les tâches, notamment, le bureau devrait diffuser et intégrer les activités de SPIDER à Genève et vous le trouverez au paragraphe 51 du rapport. Il y a une collaboration avec UNICEF et d'autres. Nous sommes situés également dans le même bâtiment que l'ISDR et UNOSAT. Nous collaborons avec la Suisse pour mettre en œuvre ce bureau de liaison au plus tôt.

Nos engagements pour 2008-2009. Nous avons envoyé une note verbale à 189 États membres puisque l'Allemagne et la Chine et l'Autriche ont indiqué leur engagement pour 2008-2009. On leur a demandé également de nommer un point focal. Pour l'instant nous avons obtenu des réponses de cinq pays, mais c'est très récent, et d'autres pays nous ont également indiqué qu'ils vont répondre de façon positive et qu'ils vont envisager d'apporter une contribution au programme. Avec la Suisse bien sûr, nous cherchons à définir les activités du bureau de liaison à Genève.

Sur la base de ces engagements et du plan de travail pour 2008-2009 et la plateforme pour 2007-2009, nous avons présenté un plan de travail 2008-2009. Certains des points saillants, c'est un plan de travail très détaillé mais je vous présente rapidement les points saillants. Tout d'abord, dans le cadre du portail, nous avons disséminé les informations sur la page Internet. Nous allons également utiliser l'informatique, nous allons mettre en œuvre un portail de connaissance et y présenter toutes les connaissances et les informations qui pourraient être utilisées par tous. Une stratégie de sensibilisation et au moins deux campagnes par an, des activités de vulgarisation avec au moins trois ateliers par an, avec la participation aux conférences et aux séminaires, avoir au moins un atelier à Genève par an et développer les profils régionaux et nationaux.

Pour ce qui est de la passerelle, aider à l'établissement de communautés de praticiens et de regrouper les communautés aux niveaux national et régional, préparer et mettre en œuvre un cadre de gestion et de transfert des connaissances, études de cas, les meilleures pratiques, demandes de l'utilisateur, poursuivre la coopération avec différents forums, GEO, UN, ISDR, la Charte internationale, Sentinel-Asie et d'autres, contribuer à la coordination des initiatives au sein de l'ONU.

Pour ce qui est du rôle facilitateur, trouver les points focaux nationaux et dans le cadre de ces points focaux, essayer de mettre en place des politiques et des plans de gestion des catastrophes et faire en sorte que l'espace sera utilisé au niveau politique, comme dans le plan d'action européen où on reconnaît que l'espace contribue à cette activité. Être sûr que dans les plans de gestion des catastrophes on mentionne le rôle des technologies spatiales. Cinq pays en 2008 et dix pays en 2009, c'est peut-être un petit peu faible, mais nous verrons au fur et à mesure. Contribuer à la définition des plans d'action nationaux avec les points focaux et permettre aux points focaux d'identifier leurs partenaires nationaux et mise en place des capacités une fois de plus, et développer un cadre notamment pour l'environnement pour l'apprentissage électronique.

Quel est le personnel nécessaire pour mettre en œuvre ce programme? Sur la base des engagements déjà reçus, nous espérons pouvoir mobiliser cette équipe sur la base des ressources dont nous pourrions disposer dans les quatre bureaux, le bureau de Vienne, de Pékin, de Bonn et le bureau de liaison de Genève.

Pour ce qui est des coûts, en fonction des activités développées et d'un personnel réaliste, voilà la projection des coûts annuels de SPIDER, 1,780 millions de dollars. Ce que nous avons déjà

concrètement pour 2008-2009. Nous disposons de 450 000 dollars cash, plus sept postes d'administrateurs venant des trois États membres qui ont déjà pris des engagements concrets pour SPIDER, l'Autriche, la Chine et l'Allemagne, en plus des bureaux entièrement équipés à Beijing et à Bonn. Nous avons besoin de trois coordinateurs de programme. Le fait d'avoir ces trois bureaux nous oblige à avoir une coordination très forte, très stricte et nous avons également besoin de financements à partir du budget ordinaire des réunions d'experts annuelles pour permettre à ces représentants régionaux de se retrouver et de faire le bilan. Il y a l'équilibre entre ce que nous voulons et ce dont nous disposons. Nous espérons que ce solde va être financé par les annonces de contribution, les promesses de contribution des États membres.

Nous avons parlé des pierres angulaires de SPIDER, nous avons parlé de l'équipe, des points focaux des bureaux régionaux, mais il faut que SPIDER saisisse également les occasions qui sont offertes par les États membres et en particulier les pays en développement. Il y a la possibilité de faire participer un grand nombre de partenaires aux activités de SPIDER.

L'autre point central, ce sont les points focaux et nationaux. Ces points focaux, ce sera une personne de la communauté de la gestion des catastrophes qui sera chargée des activités de planification et de coordination dans le pays donné et nous espérons que chaque pays pourra nommer ce point focal et que SPIDER pourra collaborer avec ces points focaux. Nous avons un réseau de bureaux d'appui régionaux. Il s'agit des centres d'expertise régionaux et nationaux qui décident de former un réseau pour l'application des activités du programme dans leur région respective de façon coordonnée, permettant au SPIDER de profiter de l'expérience et des capacités qui leur sont offertes, notamment par les pays en développement. Ces bureaux régionaux devraient être dirigés par les réseaux nationaux qui auront une compétence dans l'utilisation des technologies spatiales nommés par le gouvernement ou par des organes directeurs respectifs s'il s'agit d'une institution régionale.

Nous avons eu une réunion des parties prenantes le 11 juin et les 23 États ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'apporter une contribution à SPIDER. Sur les 20 États membres qui ont indiqué leur intérêt au cours du dernier Sous-Comité scientifique et technique, en plus de ces 20 États membres, l'Espagne et l'Arabie saoudite ont indiqué qu'elles souhaitaient participer à ce projet.

Dans le rapport, nous avons essayé de vous expliquer comment profiter de ces possibilités.

Nous espérons que ces bureaux de soutien pourront contribuer à toutes les activités spécifiques incluses dans le plan de travail de SPIDER en assumant la responsabilité du financement et de l'application des activités spécifiques conjointement. Ces activités pourraient comprendre entre autres, ce ne sont que des suggestions, qui se basent sur les réactions obtenues, mais il y a d'autres suggestions, on pourrait accueillir des ateliers régionaux, promouvoir les activités de mise en place des capacités dans la région, mettre en œuvre des missions au sein de la région à l'appui des projets nationaux. Il y aura également l'évaluation des vulnérabilités régionales, apporter des cartes dans les situations d'urgence, fournir des cartes à tous les stades du travail, contribuer à la compilation des informations permanentes y compris l'élaboration des profils et la compilation des bases de données géospatiales, appuyer les campagnes de sensibilisation, promouvoir la création des communautés de praticiens aux niveaux national et régional.

Quelles seront les étapes futures? Approbation du plan de travail 2008-2009. Approbation de la mise en œuvre du bureau de liaison. Le Bureau des affaires spatiales devra garantir l'intégration des contributions et des possibilités existantes y compris la consolidation du réseau des bureaux extérieurs régionaux, continuer la mise en œuvre des activités financées et la création des bureaux à Bonn, Pékin et Genève et ensuite faire un rapport à la prochaine session du Sous-Comité scientifique et technique.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie pour votre présentation qui nous a permis de voir que la mise en place du programme SPIDER avance bien, que les bureaux régionaux de Bonn et Beijing se mettent en place, que les perspectives pour le bureau de liaison de Genève se confirment.

J'ai sur ce point, une seule délégation qui a demandé à faire une intervention, c'est la délégation de la Suisse. Je vous rappelle que nous avons quatre présentations techniques cet après-midi et que donc nous serons amenés à interrompre le débat sur le point 7 que nous continuerons probablement demain, dans quelques minutes.

Mme N. ARCHINARD (Suisse): Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les délégués, permettez à notre délégation d'exprimer sa joie et ses remerciements à la perspective de l'adhésion de la Suisse au Comité. Notre pays se réjouit de pouvoir contribuer en tant que pays membre à la mise sur pied du bureau de liaison SPIDER à Genève, pour lequel notre Gouvernement a confirmé officiellement son engagement. L'engagement de notre Gouvernement

a été confirmé par écrit au Bureau des affaires spatiales. Il ne constitue donc plus une éventualité mais une certitude contrairement à ce qui a été mentionné dans la présentation que nous venons d'entendre. Ainsi, le Gouvernement suisse s'est engagé à soutenir la mise sur pied à Genève d'un bureau de liaison pour le programme SPIDER et fera tout pour soutenir la pérennité des activités de ce bureau dans le cadre de la plateforme SPIDER.

Comme le stipule la résolution 61/110 de l'Assemblée générale et comme cela est mentionné dans le résumé du document de travail CRP.14 distribué ce matin aux délégations, le bureau SPIDER de liaison de Genève contribuera à faire connaître et à coordonner les activités du programme dans les milieux de la prévention des catastrophes et des interventions humanitaires.

Notre délégation se réjouit de lire dans le document CRP.14 que le programme UN-SPIDER se coordonnera avec les programmes et entités existants au sein des Nations Unies tels que le GEO, le GNES, excusez-moi *lapsus*, les programmes et entités existants qui ne sont pas tous des Nations Unies, tels que le GEO, le GNES, l'ISDR et la Charte internationale espace et catastrophes majeures, autant d'entités avec lesquelles collabore déjà le programme onusien UNOSAT.

Notre délégation est heureuse d'avoir sous ses yeux le document de travail CRP.13 comprenant une présentation des activités proposées par les futurs bureaux du programme SPIDER. Sur demande du Bureau des affaires spatiales à des fins d'inclusion dans le document CRP.13, notre Gouvernement a soumis un plan de travail 2008-2009 pour le bureau de liaison SPIDER de Genève. Notre délégation s'étonne donc de constater que ce document ne mentionne pas les activités proposées par le Gouvernement suisse pour le *biennium* 2008-2009. Monsieur le Président, notre délégation n'a aucun doute que cet écart s'apparente à un oubli mais elle demande instamment qu'il y soit remédié.

Il va de soi que notre Gouvernement a à cœur de soutenir dans la durée les activités du bureau de liaison SPIDER de Genève, notamment par le soutien de conférences, d'ateliers, de symposiums SPIDER et par la délégation d'un expert de la Direction suisse pour le développement et la coopération.

En récapitulation, notre délégation demande que le bureau de liaison SPIDER de Genève ainsi que son plan de travail figurent à l'avenir et de façon systématique avec sa fonction spécifique de liaison, bien sûr, à côté des autres bureaux SPIDER dans les documents concernant le programme, son

plan de travail et ses activités. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: Je remercie Mme Archinard pour son intervention au nom de la délégation de la Suisse, qui confirme les engagements de la Suisse en soutien au programme SPIDER. J'ai noté la demande d'intervention de la Fédération de Russie.

M. I. A. VESELOV (Fédération de Russie) [*interprétation du russe*]: Merci beaucoup, Monsieur le Président de me donner la parole. La Fédération de Russie a étudié avec soin le document présenté en plénière, le rapport sur le travail réalisé pour SPIDER et le programme de travail proposé. Nous sommes en faveur du programme SPIDER, nous aimerions faire remarquer que les documents et discussions qui ont eu lieu reflètent le fait qu'au cours des six derniers mois, le programme SPIDER a déjà enregistré des progrès significatifs. La Fédération de Russie espère qu'après avoir fait démarré les opérations du programme et lorsque tous les bureaux seront opérationnels, le programme pourra apporter un soutien concret au sauvetage de vies humaines pour protéger la population et les territoires des catastrophes naturelles et les situations d'urgence.

La Fédération de Russie a contacté les points focaux nationaux. Nous avons décidé qui seraient les points focaux, nous poursuivons ce travail et nous essaierons d'organiser l'activité de ces points focaux. Nous examinons également la question d'organiser en Russie un séminaire auquel nous inviterons les différents experts et nous pourrions expliquer notre expérience quant à la façon d'utiliser les informations spatiales et sur la façon dont nous travaillons dans le domaine des interventions d'urgence. Une proposition et une invitation écrites sur cette question, nous allons l'envoyer le moment venu au Bureau des affaires spatiales.

Une fois de plus je remercie le groupe de travail SPIDER et nous espérons pouvoir poursuivre notre coopération avec cette plateforme. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je remercie le distingué délégué représentant de la Fédération de Russie pour son intervention, pour son soutien actif au programme SPIDER. Je crois que nous allons être obligés d'arrêter là le débat sur ce point que nous poursuivrons demain parce que l'heure tourne et nous n'avons plus le temps, compte tenu des quatre présentations techniques qui sont prévues en fin de cette séance. Donc, si vous le voulez bien, je m'excuse auprès des deux délégations qui ont demandé à intervenir maintenant, elles

interviendront demain matin lorsque nous reprendrons le point n° 7.

Je vais passer maintenant aux présentations techniques. Je vais demander à chaque intervenant de se limiter à 13 minutes précisément de manière à pouvoir terminer à 18 heures. Je donne la parole pour commencer à M. Holger Sdunnus, représentant de l'Allemagne, "L'amélioration de la prévision des inondations grâce à une application du système mondial de navigation par satellite".

M. H. SDUNNUS (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués, merci beaucoup de me donner la possibilité de parler de ces prévisions d'inondation avancées se fondant sur les applications de GNSS. Je viens d'une société allemande ETAMAX Space, nous travaillons avec une compagnie néerlandaise, DHI.

Je pense que tout le monde est conscient de ces problèmes, les catastrophes et les inondations sont un problème que l'on trouve en Europe et dans le monde. Ici quelques inondations, ce sont des inondations en Italie et les inondations de 2002 en Allemagne.

Le PRÉSIDENT: Je vais demander aux délégations bavardes de bien vouloir poursuivre leur conversation à l'extérieur de la salle. Il est très difficile de suivre l'orateur dans ces conditions, donc merci à ceux qui ont besoin de faire des petites réunions de le faire à l'extérieur de la salle. Cela s'applique aussi à Mme Sylvie Calari.

M. H. SDUNNUS (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Ces inondations sont une menace permanente pour l'Europe et dans le monde, les dommages sont considérables et représentent un problème social et économique d'envergure. Selon l'UNESCO, plus de 2 200 accidents majeurs éminents liés à l'eau se sont produits entre 1990 et 2001. Les inondations en fait concernent 520 millions de personnes et coûtent la vie à 25 000 personnes dans le monde.

La question est pourquoi est-ce que les pays développés ne peuvent pas suffisamment tôt prévenir ces inondations? C'est une question qui a conduit au système que je voudrais vous présenter. La question clef est de pouvoir mesurer les niveaux d'eau. C'est un élément clef pour les modèles de calibration et de prévision des inondations. Aujourd'hui, on se fonde sur des stations de jaugeage fixes. Nous avons pour de grandes rivières en Allemagne certaines stations de ce type sur tous les 30 km environ. Dans certaines régions comme entre la République tchèque et l'Allemagne, la distance entre ces stations est même de 150 km. La raison c'est que ces stations sont complexes, coûtent beaucoup et cela signifie des problèmes

pour les pays émergents. C'est pourquoi ce système que je vous présente aujourd'hui répond à la demande d'un système qui peut fournir des données pratiquement en temps réel sur les niveaux d'eau dans des situations extrêmes, avec une résolution élevée spatiale et temporelle. Le système G-Wale est composé de flotteurs mobiles entre 30 et 100. C'est ce que l'on voit au petit point 1 avec des récepteurs GSS et avec des systèmes de collecte de données, transmission de données. L'idée étant qu'avec ces 30 à 40 flotteurs on puisse avoir un déploiement dans les rivières où cela est nécessaire. C'est un système qui peut être ancré une fois que les flotteurs ont été liés. On a donc des informations du niveau d'eau au niveau du flotteur et ce sont les réflecteurs GSS avec la station qui se trouve ici au point 2 de collecte et de distribution. Le flotteur transmet les informations à une centrale mobile ou statique qui se trouve près de la rivière et ensuite il y a une transmission vers le point 3, c'est-à-dire l'institut de gestion de l'eau qui a une base de données et qui peut prévoir les situations à partir de ces données reçues.

Les instituts de gestion de l'eau traitent ces données pour des prévisions de niveaux d'eau à court terme ou à plus long terme pour les régions tout au long de la rivière. Dans des situations critiques on peut distribuer ces flotteurs. J'ai ici à droite de la table un exemple de ces flotteurs, vous pouvez voir à quoi ça ressemble. Voilà une image de ce flotteur avec le récepteur GNSS, l'unité de stockage, l'unité de communication, l'unité énergie de contrôle et une ancre. Le principe c'est que, une fois mis en place, le flotteur mesure sa position par rapport aux changements de niveau d'eau. L'avantage de ce système c'est qu'il fournit des données avec des résolutions au niveau de l'espace et du temps, très mobile, on peut le déployer par bateau ou hélicoptère, on peut le déployer dans des pays ou des régions isolés, on n'a pas besoin d'infrastructure lourde. C'est un système qu'on peut mettre en place à court terme, il est rentable parce qu'on n'a pas besoin d'avoir beaucoup d'unités de mesure et ce système G-Wale peut faire une contribution pour avoir des modèles mieux, de meilleur calibrage, soutenir les forces opérationnelles dans le cas d'une crise et donc réduire l'impact socio-économique des inondations.

L'approche que nous proposons fonctionne le mieux avec le système GALILEO mais il est possible aussi d'utiliser les infrastructures existantes. GALILEO permet d'avoir plus de précision pour la position, mais nous travaillons à l'heure actuelle sur la possibilité d'utiliser le système aussi avec GPS ou EGNOS. La précision est d'environ 25 cm et il faut une position verticale, c'est important, il s'agit de réduire les effets des questions liées à la précision avec différentes

méthodes. Nous avons une correction d'erreurs avec les stations fixes, les stations de référence près du système, et des techniques de filtrage de données. En général, il s'agit de mesurer les niveaux d'eau dans les régions affectées par les inondations. Ces services représentent une amélioration significative des processus de modélisation. Il s'agit de réduire les impacts socio-économiques des inondations. Sa mobilité, le fait que ce système soit peu coûteux le rend applicable dans des pays émergents ou des zones isolées.

Merci beaucoup.

Le PRÉSIDENT: Merci M. Sdunnus pour votre présentation. J'ai une question à vous poser. Le système que vous venez de nous décrire est-il déjà en service, même à l'état de prototype ou est-ce un projet futur?

M. H. SDUNNUS (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Ce n'est pas opérationnel, c'est encore en cours de développement, mais ce qui est opérationnel ce sont le prototype d'un flotteur donc nous essayons de travailler maintenant avec plusieurs flotteurs avec toute l'infrastructure qui est derrière.

Le PRÉSIDENT: Merci pour cette précision. Je vois que notre distingué délégué du Nigeria a aussi une question à vous poser.

M. (Nigeria) [*interprétation de l'anglais*]: Et lorsque ce sera opérationnel, qu'est-ce que vous prévoyez comme coût de déploiement?

M. H. SDUNNUS (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Il y a en fait deux manières d'utiliser le système. Tout d'abord, on pourrait le louer pour l'utiliser temporairement et à ce moment-là on aurait un coût de location. Deuxième possibilité, achat du système. Cela signifierait avoir quelques flotteurs et toute l'infrastructure. Un flotteur ça coûterait environ 1 000 euros plus l'infrastructure, là je ne peux pas donner de chiffre précis aujourd'hui, mais ça coûterait moins cher que les stations actuelles de mesure.

Le PRÉSIDENT: Merci pour ces précisions. J'ai aussi une autre demande de précision de la part de la Bolivie.

M. H. BAZOBERRY-OTERO (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*]: Merci, Monsieur le Président, et merci de cette présentation de la part de la délégation allemande. J'aimerais poser une question concernant l'utilité de cette invention, ce mécanisme pour des inondations en Bolivie avec les caractéristiques suivantes: chaque année, dans la partie orientale où nous avons des zones peu élevées avec les pluies torrentielles qui tombent

pendant quatre ou cinq semaines entières, nous avons un déplacement des fleuves et la moitié de l'eau est due en fait à ces pluies. C'est un territoire très plat et l'eau ne s'évacue pas rapidement, elle reste. Donc de quelle manière est-ce que ce système pourrait aider? Parce que je pense que c'est surtout pour des cours d'eau et pas vraiment pour cette eau due aux pluies qui bien sûr, augmentent les fleuves et qui créent ces inondations qui parfois durent des mois, parce qu'on n'a pas la possibilité de faire évacuer cette eau, on est obligé d'attendre que l'eau s'évapore étant donné que ce sont des zones très plates dans cette partie du territoire bolivien, une partie assez vaste. J'aimerais beaucoup avoir une réponse à cette question. Merci.

M. H. SDUNNUS (Allemagne) [*interprétation de l'anglais*]: Le système fonctionne le mieux lorsqu'on surveille les niveaux d'eau dans une rivière et les vagues, les remous, on voit comment se meut l'eau et on peut comprendre ce qui va se passer dans la zone. Dans votre cas, on pourrait avoir une mesure du niveau d'eau. Ce que je n'ai pas compris dans votre question, c'est s'il y a vraiment des vagues ou bien si c'est vraiment une eau stagnante. Peut-être qu'on pourrait clarifier cela par la suite.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Sdunnus pour votre présentation et pour les réponses que vous avez apportées aux questions. Comme le temps nous est compté, je vous encourage à poursuivre le dialogue avec les délégations qui sont intéressées par votre présentation après la fin de la séance.

Je vais maintenant donner la parole à Mme Takemi Chiku pour la deuxième présentation, "Les efforts réalisés par la JAXA pour renforcer la mise en valeur des ressources humaines au moyen de l'enseignement des sciences spatiales".

Mme T. CHIKU (Japon) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président, de donner au Centre d'éducation spatiale JAXA la possibilité de s'exprimer et de vous faire part des différentes activités d'éducation spatiale.

Notre Centre utilise des matériaux pour non seulement intéresser les jeunes pour les sciences et technologies mais aussi pour beaucoup d'autres choses que nous faisons. Nous voulons que les jeunes voient quel est le lien entre l'espace et la nature, la vie, l'histoire, la culture, les civilisations et l'avenir. Nous continuons à suivre ces principes pour nos activités. L'importance de la vie reste le message le plus important que nous voulons transmettre aux jeunes à travers nos activités. Plus nous étudions l'origine et l'évolution de l'Univers et de la vie, et nous poursuivons nos recherches pour des planètes similaires à la Terre, nous

apprécions de plus en plus les formes de vie sur notre planète. C'est quelque chose que nous soulignons toujours dans ces activités d'éducation pour les jeunes. L'esprit de ne jamais abandonner est un autre message important que nous soulignons toujours parce que c'est essentiel pour tous ceux qui veulent faire quelque chose de significatif dans ce monde rempli de défis.

Nous voulons aussi que les jeunes comprennent combien il est important et valorisant de faire partie de cette société pour construire un avenir meilleur ensemble. Dans une certaine mesure, nous travaillons ainsi sur les esprits des enfants, nous utilisons l'éducation spatiale comme instrument de développement humain au niveau individuel. Nous voulons que les jeunes soient remplis de curiosité, d'esprit d'aventure et d'un esprit d'ingénieur pour essayer d'atteindre leurs objectifs. Nous le faisons à travers toute une série de supports d'éducation et d'activités pratiques. Nous avons ainsi un soutien aux enseignants pour les stages de classe. Nous travaillons très étroitement avec eux parce que nous pensons que s'ils comprennent mieux les besoins et les sentiments des jeunes il y aura une meilleure interaction.

Au cours des dernières années, nous avons connu des moments très encourageants qui nous ont permis de poursuivre nos activités pour répondre mieux aux enseignants, aux demandes de notre temps et à la lourde charge de travail pour tous. Je voudrais mentionner une petite anecdote, la possibilité d'utiliser des petites bouteilles pour construire des petites fusées à eau a pu modifier la mentalité d'un petit garçon en école primaire qui avait été instable et isolé du reste de la classe et cela a permis de comprendre qu'il était autiste et une fois qu'il a participé à ces questions sur la fusée, qu'il a été possible de le faire se concentrer, il a même construit des fusées qui allaient plus haut, et ainsi l'ensemble de la classe s'est joint à son club de fusées qu'il avait constitué. Ainsi, cela a été une surprise pour tous les enseignants de cette école de voir ces réactions très positives.

Les activités pratiques sont proposées dans le cadre de notre programme et dépendent de l'âge. Il y a plusieurs différents niveaux de cours, du niveau primaire jusqu'à l'enseignement supérieur. Nous avons ainsi des activités de collaboration, nous étendons nos partenariats à des entités d'autres pays ainsi que des organisations internationales. Nous utilisons autant que possible les cadres existants de coopération. Ce que vous voyez à l'écran résume l'approche que nous avons dans cette coopération internationale en matière d'éducation spatiale. Dans la mesure où cela est possible, nous essayons de créer des synergies autour d'initiatives prises à différents niveaux de coopération.

Dans les prochains transparents, je voudrais vous montrer les exemples de ces activités avec les fusées à eau et les activités CanSat. Nous soutenons aussi le Conseil de l'éducation spatiale international, l'ISEB établi en 2005. Il y a plusieurs activités conjointes avec l'ISEB et à JAXA nous avons le leadership pour le développement de CanSat, les expérimentations pour des étudiants. L'idée d'origine d'avoir toutes les fonctions satellites dans une petite boîte de jus de fruits de 350 mm vient de l'Université de Stanford aux États-Unis. Ainsi, il s'agit d'avoir ces activités dans plusieurs universités japonaises. Maintenant ces activités sont florissantes.

Nous considérons qu'il est très important aussi de travailler avec les organes des Nations Unies comme le Bureau des affaires spatiales et l'UNESCO pour avoir des possibilités de coopération qui peuvent bénéficier à un plus grand nombre de pays et de personnes que nous pourrions le faire nous-mêmes. Nous apprécions les possibilités fournies par l'UNESCO de participer aux activités d'éducation spatiale dans plusieurs villes, en Colombie, au Viet Nam et en Équateur pour introduire ces fusées à eau comme une activité d'éducation. Nous sommes prêts à soutenir les questions pratiques avec ces fusées comme à Buenos Aires en Argentine en octobre.

Nous sommes aussi très heureux des résultats des activités de l'UNESCO auxquelles nous avons pu participer. Les activités de fusées ont vraiment vu le jour avec les activités à Bogota avec le planétarium mais aussi à *[inaudible]*. Tandis que nous fournissons un soutien à plus d'enseignants et de formateurs dans plusieurs pays, nous aide à améliorer le contenu de nos matériaux d'enseignement en nous fournissant leurs réactions, donc pour nous il s'agit d'une coopération bénéfique pour les deux parties. Étant donné les réactions très positives que nous avons reçues en Colombie et en Équateur, maintenant nous travaillons avec l'UNESCO pour avoir un manuel pour les éducateurs et un DVD pour les activités de fusées qui soit disponible en japonais, en anglais, mais aussi en espagnol.

Pour la région Asie-Pacifique nous utilisons le cadre du forum de l'Agence spatiale régionale Pacifique, APRSAF, et nous avons organisé un concours pour les fusées. Après deux événements régionaux, le nombre de pays participants est passé à 13. Pour continuer à promouvoir ces fusées à eau comme activités d'éducation dans la région, nous distribuons largement le manuel et le DVD pour ces activités sur les fusées pour tous les enseignants et formateurs intéressés.

Nous organisons aussi des séminaires pour les élèves et enseignants pour qu'ils puissent en

savoir plus sur différents sujets liés à l'espace et pour participer à des travaux pratiques dans le cadre de l'APRSAF. Nous essayons d'organiser ces ateliers avec l'UNESCO dans le cadre de l'accord ISEB et APRSAF et lors de la dernière réunion nous avons décidé d'avoir des activités conjointes avec des étudiants universitaires.

Nous avons aussi utilisé l'atelier de Tokyo dans le cadre de l'ISEB et de l'APRSAF avec plus de 150 étudiants, enseignants d'université, formateurs, experts de l'espace, 15 pays dont la Colombie, et 10 de l'Asie et du Pacifique.

En ce qui concerne les autres régions, nous pensons qu'il est important de travailler avec les organisations qui servent de point focal pour la coopération dans la région. Par exemple en Europe la coopération avec l'ESA est importante pour nous et nous utilisons la réunion annuelle ESA/Japon comme un cadre bien établi de coopération depuis plus de 30 ans. En Amérique latine et dans les Caraïbes, nous essayons de maximiser les possibilités de travailler avec les pays qui jouent le rôle de secrétariat temporaire de la Conférence spatiale des Amériques, que ce soit par le passé, dans le présent ou à l'avenir.

Nous avons aussi la possibilité de travailler avec les agences de développement par exemple des groupes d'enseignement de sciences d'écoles secondaires de huit pays africains ont pu participer à des activités de formation. Comme je l'ai dit, les initiatives que nous entreprenons dans le cadre de l'ISEB et de l'APRSAF, je vais expliquer comment nous créons des synergies entre ces initiatives. Étant donné que nous sommes invités à participer aux réunions intergouvernementales, nous essayons de faire part des exemples d'initiatives couronnées de succès. Il y a aussi suffisamment d'intérêt pour nos matériaux d'éducation, si bien que nous avons la possibilité aussi de les proposer dans d'autres langues que le japonais.

Ce que nous demandons aussi aux enseignants dans les pays de développement c'est s'ils pourraient démarrer aussi ces activités dans leur pays. Bien sûr cela dépend des circonstances, mais ce qui est important c'est de mettre l'accent sur la contribution de l'éducation formelle et informelle en même temps. Il faudrait donc aussi que les matières spatiales soient intégrées dans les programmes d'études. Mais en général, il y a déjà trop de matière, mais même dans un tel cas, les matériaux sur l'espace doivent être utilisés comme matériel d'introduction pour stimuler l'intérêt des étudiants pour ces thèmes et pour que cela soit en accord avec les manuels et les programmes d'études. Il serait aussi important d'avoir le soutien des ministères ou des agences gouvernementales locales responsables de l'éducation. D'autre part,

outre les matières liées à l'espace dans le programme d'études, il pourrait être important aussi d'avoir un soutien aux activités d'éducation en tant que projet pilote pour des écoles sélectionnées.

En ce qui concerne l'éducation informelle, étant donné que nous avons des organisations liées à l'espace et qui organisent des travaux pratiques comme nous le faisons, pour qu'il y ait encore plus de jeunes qui participent, nous avons besoin d'avoir beaucoup de collaborateurs qui pourraient mener à bien de telles activités dans leur communauté locale. De cette façon, les activités d'éducation spatiale pourraient contribuer aux efforts de renforcement de la communauté. Avec des programmes matériaux orientation entreprises ça pourrait même être fait à partir de la maison.

Dans une certaine mesure, dans notre centre d'éducation spatiale nous essayons d'établir un réseau des efforts en matière d'éducation spatiale à différents niveaux avec différents cadres de coopération et à travers des organisations ainsi que des individuels qui ont les mêmes objectifs et principes.

Monsieur le Président, cette maison est un exemple de l'engagement des individus et combien cela peut avoir un impact sur la coopération en matière d'activités spatiales avec les efforts déployés au cours des années. En ce qui concerne l'éducation spatiale, nous apprécions ce que tout individu peut faire pour avoir un impact positif sur le processus de développement des jeunes.

Monsieur le Président, dans notre effort de souligner les activités spatiales pour la société, nous avons souligné les avantages des sciences et technologies spatiales et leurs applications, par exemple renforcement ou amélioration de la sécurité, sûreté, prévisions, réactions, stabilité, pour une amélioration de la société dans son ensemble. Ces efforts devraient être poursuivis et peut-être faudrait-il aussi porter une attention aux besoins individuels notamment des jeunes. Ce que notre Centre réalise maintenant est peut-être une réflexion sur les leçons que nous avons tirées de la société japonaise.

Dans une poursuite excessive des richesses matérielles, l'efficacité et la productivité, nous avons peut-être oublié quelque chose de très important qu'est la poursuite du bonheur en tant qu'être humain. Notre tentative de mettre en place un réseau des efforts d'éducation spatiale est une tentative de créer une coalition de forces dans le monde qui veulent que leurs enfants aient des vies pleines de bonheur et de joie de vivre. Des actions avec les enseignants et les éducateurs nous permettent d'être confiants que ce que nous faisons portera ses fruits à l'avenir.

Au cours des deux dernières années, nous sommes venus à ce Comité pour présenter nos activités et résultats. Cette fois, peut-être sommes-nous venus pour remercier beaucoup d'entre vous ici dans ce Comité pour leur encouragement et soutien moral. Nous estimons que l'amélioration du développement humain au niveau individuel à travers l'éducation de l'espace va contribuer à l'établissement d'une fondation solide pour la paix mondiale, si bien qu'un jour lorsque les êtres humains commenceront à vivre dans l'espace, il n'y aura plus de peines humaines et de tragédies comme nous les avons souvent observées sur cette planète Terre.

Merci beaucoup de votre attention.

Le PRÉSIDENT: Je remercie Mme Takemi Chiku pour sa présentation. Encore une fois, une présentation extrêmement intéressante. J'ajouterai même extrêmement bien faite, et qui montre aussi non seulement l'ampleur des activités tournées vers l'éducation de votre Agence de recherche d'exploration aérospatiale au Japon, mais aussi la dimension internationale considérable qu'a pris cet effort et pour lequel, je crois, le Comité doit vous adresser ses félicitations.

Y a-t-il des questions pour Mme Takemi Chiku? Je n'en vois pas mais encore une fois je vous adresse vraiment les félicitations du Comité pour la qualité de votre présentation.

Je vais maintenant donner la parole à M. Abdoul-Malik Abdul-Rahman Al-Shaikh, représentant de l'Arabie saoudite sur le thème de "L'Atlas d'images spatiales du Royaume d'Arabie saoudite comme nouveau moyen d'éducation en vue du développement durable".

M. A.-M. A.-R. AL-SHAIKH (Arabie saoudite) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président de la cinquantième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Mesdames et Messieurs, c'est un grand plaisir d'avoir la possibilité d'apporter une contribution et de contribuer aux activités de la cinquantième du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et de vous annoncer la publication de l'Atlas d'images spatiales du Royaume de l'Arabie saoudite.

Cet Atlas tire sa signification du fait qu'il s'agit du premier atlas publié dans le Royaume. Il utilise des images de technologie spatiale pour obtenir des données précises et donner une vue précise de toutes les caractéristiques de la surface de notre pays. L'Atlas couvre le territoire du pays à différentes échelles en fonction de ce qui peut être interprété par rapport aux images et des différentes informations qui peuvent être collectées dans les différentes régions. Cet Atlas comprend des

informations importantes qui permettront aux chercheurs et aux spécialistes de mieux comprendre l'histoire et l'archéologie du Royaume, ses caractéristiques géographiques, ses façons d'utiliser les terres d'expansion urbaine, la répartition des ressources naturelles. Cet Atlas offre des exemples des différents phénomènes naturels et peut constituer un point de départ pour lancer des projets spécialisés.

L'Atlas permet également d'obtenir des informations sur les changements des phénomènes écologiques qui peuvent contribuer à protéger l'environnement de la pollution, de la désertification, de l'avancée des dunes et permet d'apporter des solutions aux nombreux problèmes liés aux catastrophes naturelles. Cet Atlas est produit sous deux formats. Il s'agit d'abord d'un Atlas sur support papier et un Atlas sur DVD. L'Atlas est divisé en plusieurs chapitres, d'abord un chapitre général et une introduction à la télédétection, de traitement des images numériques et des systèmes d'informations géographiques.

Le chapitre sur la géographie présente la géographie du pays en présentant une information condensée sur la plupart de ses caractéristiques géographiques en superposant une carte de chacun de ces éléments sur l'image satellitaire de l'ensemble du Royaume.

Le deuxième chapitre présente les principales villes du Royaume par les images satellitaires à haute résolution Spot et résume les informations sur ces villes.

Le troisième chapitre comprend les images satellitaires de certains sites choisis et présentés à différentes échelles prises par différents satellites et montrant des caractéristiques morphologiques et spécifiques les plus importantes, et présente également ses principales caractéristiques géographiques et les ressources naturelles. Ces images s'accompagnent d'un résumé sur chacun de ces éléments.

Le quatrième chapitre présente une série d'images satellitaires prises par le satellite Landsat-5 qui sont corrigées d'un point de vue géométrique et colorées et sont traitées de façon uniforme, unifiée à une échelle de 1/500 000. Elles couvrent dans l'ensemble toutes les régions du Royaume et chaque feuille comprend les noms des sites les plus importants.

Le Centre de l'Université a contribué à la présentation de cet Atlas en collaboration avec un groupe d'instituts scientifiques spécialisés, des chercheurs de l'Université du Roi Saoud, de l'Institut de recherche spatiale, le Centre de technologie des sciences, ainsi que l'Université du Roi Fahd. Ils ont contribué au traitement des

données par satellite et ont contribué également à la publication et à la présentation de cet Atlas qui est de grande qualité. Je voudrais à cet égard remercier tous ceux qui ont participé à cet effort afin que l'Atlas devienne une réalité.

Le PRÉSIDENT: Je remercie M. Abdoul-Malik Abdul-Rahman Al-Shaikh pour votre présentation sur l'Atlas d'images spatiales d'Arabie saoudite qui me semble être un ouvrage tout à fait intéressant et au caractère éducatif marqué qui montre les efforts réalisés par le Royaume d'Arabie saoudite dans l'application d'imagerie spatiale à l'éducation et je vous en remercie. Y a-t-il des questions pour M. Abdoul-Malik Abdul-Rahman Al-Shaikh? Je n'en vois pas, donc je vous remercie à nouveau pour votre présentation et je passe la parole maintenant pour la dernière présentation technique à M. Peter Lellie de l'Institut européen de politique spatiale sur le thème "La société civile et l'espace".

M. P. LELLIE (ESPI) [interprétation de l'anglais]: Merci de donner à l'ISPA et au CONGO, deux organisations que je représente, la possibilité de vous expliquer une initiative de la société civile basée à Vienne liée à l'espace. Je serai bref, je vais essayer de suivre l'exemple d'Henri VIII qui a dit à une sinon à plusieurs de ses huit épouses, je ne vous retiendrai pas longtemps.

L'initiative en question est un forum de la société civile et l'espace. Au cours de cette présentation, je vais essayer de répondre à six questions fondamentales: Qui organise le forum? Quels seront les sujets abordés? Où se tiendra le forum? Quand? Quelles sont les organisations qui y participeront? Comment vous pouvez vous inscrire?

Passons à la première question, Qui? Malgré le titre de l'organisation organisant le forum qui peut peut-être constituer un homophone et un homonyme d'un pays, il s'agit pour citer Monte Payton de quelque chose de complètement différent. Le CONGO est la Conférence des organisations non gouvernementales ayant un statut consultatif auprès des Nations Unies, qui est une association indépendante, internationale, à but non lucratif qui regroupe environ 500 organisations non gouvernementales. Elle facilite la participation des ONG aux débats et aux prises de décision auprès du système des Nations Unies.

Le CONGO est très actif dans les principaux centres des Nations Unies à savoir New York, Genève et Vienne, mais ses activités ont lieu dans toutes les régions du monde. Le CONGO a été fondé en 1948. Depuis la Conférence a déployé des efforts pour faire en sorte que les voix des ONG soient entendues dans toutes les arènes internationales et que les ONG soient présentes

lorsque les gouvernements abordent les questions présentant un intérêt mondial. Le CONGO ne prend pas de position sur des questions de fond. Toutefois, grâce à des comités spéciaux et *ad hoc* qui sont au nombre de sept à Vienne, un forum pour examiner des questions de fond avec les membres du Secrétariat et les agences du système des Nations Unies, les délégations et les experts.

À Vienne, le CONGO a pris des initiatives liées au vieillissement, à la prévention du crime, à la justice pénale, au développement des droits de l'homme, les drogues et les stupéfiants, la paix et la condition des femmes, dont certaines sont des questions relevant du mandat de certaines organisations basées à Vienne. Nous avons estimé qu'il serait logique d'étendre le processus consultatif à l'espace qui relève de la prérogative d'une agence basée à Vienne, le Bureau des affaires spatiales, et faciliter une réunion sur cette question.

Le CONGO toutefois ne travaille pas de façon isolée et il a pu s'assurer la coopération de cinq agences hautement qualifiées et là le rôle de l'ISPA qui est à l'origine de cette initiative qui est particulièrement visible. Toutes ces agences participent activement à la préparation du forum. Le soutien logistique dont nous bénéficions de la part du Bureau des affaires spatiales est particulièrement important. Il faut également mentionner le soutien financier de nos quatre sponsors sans lesquels nous n'aurions pas pu réaliser ce forum. La générosité n'a pas tout à fait été apprécié et notre gratitude n'a pas de limites.

Le forum a l'intention de fournir une vue générale aussi large que possible de la situation actuelle, expliquer l'utilisation de l'espace, notamment les applications pour répondre aux besoins de nos sociétés. J'ai été très encouragé d'entendre les membres au panel de la semaine dernière, nous parler qu'il faut faire participer les populations. L'exploration de l'espace est un sujet qui intéresse tout le monde, l'homme de la rue ou la femme de la rue, qu'elle vienne d'un pays en développement ou d'un pays actif dans l'espace est quelqu'un qui pourrait être inspiré par la créativité, le défi et la coopération. Une curiosité sans fin et la volonté d'obtenir de nouvelles connaissances qui sont des attributions purement humaines constituent les facteurs essentiels à l'origine de ce processus qui clairement donne des avantages et des bénéfices sociaux.

En tant que nouveau ici, je suis particulièrement frappé par la citation de Socrate: "L'homme doit s'élever au-delà de la Terre, en haut de l'atmosphère, et ce n'est que là qu'il comprendra clairement le monde dans lequel il vit". Il semblerait qu'il n'y a plus de limites à notre curiosité. L'inspiration et l'éducation, comme on l'a

dit la semaine dernière, constituent une partie intégrale de la stratégie mondiale d'exploration de l'espace. Ils joueront également un rôle essentiel pendant ce forum qui a un rôle purement éducatif, et ce forum vise à accroître la sensibilisation du public vers l'utilisation favorable des techniques spatiales et la contribution de ces techniques au développement socio-économique.

Le forum aura quatre sessions et chaque session se fera sous la présidence d'une personne respectée dans le monde des activités spatiales. Une personne différente pour chaque session, il y aura également des orateurs, y compris des personnalités tel que le Président du COPUOS qui présenteront une idée générale des sujets examinés et les panélistes examineront les différents aspects de chaque sujet. Ensuite, il y aura une période de questions/réponses et le principe essentiel sera de présenter la situation actuelle en matière d'exploration de l'espace et l'utilisation efficace des technologies spatiales pour que ces technologies puissent être comprises par les membres de la société civile, pour quelqu'un qui est considéré comme non spécialiste.

La première session sera consacrée à l'utilisation de l'espace. Ces diapositives vous montrent la structure de la première session, l'orateur principal abordera le sujet principal, les panélistes examineront les différents aspects, qui sont également mentionnés sur cette diapositive.

La deuxième session sera consacrée à l'importance et les avantages des applications spatiales. La structure est similaire. Il y aura d'abord une présentation par un orateur principal et il y aura ensuite l'examen par les panélistes des différentes questions spécifiques. Après avoir énuméré toutes les applications des technologies spatiales, je suis sûr que l'exploration spatiale peut apporter encore plus d'avantages que la plupart des non spécialistes peuvent imaginer.

La troisième session, même structure mais les sujets sont différents.

La quatrième session, la session finale sera un petit peu différente car l'orateur principal abordera le forum et parlera des attentes des jeunes. Le forum finalisera ensuite un document de positions et nous résumerons les principaux résultats et les recommandations quant à l'importance des activités des ONG et leur contribution aux applications des technologies spatiales dans différents domaines concernant l'utilisation pacifique de l'espace, ainsi que la sécurité des activités spatiales.

Un forum sur la prévention du crime que le CONGO a organisé en octobre dernier ici à Vienne en collaboration avec l'ONUUDC et l'OACE et deux

comités locaux des ONG, un document de position partie intégrale du rapport final, comprend 19 paragraphes portant sur les réseaux régionaux et internationaux, le rôle des ONG, le rôle des agences des Nations Unies, les modalités du partenariat, la stratégie des médias et d'autres questions. Il est envisageable qu'une approche similaire puisse être adoptée cette fois-ci. De même, le forum pourrait recommander la création d'un comité des ONG sur les questions spatiales qui pourrait rejoindre les comités et ONG sous l'égide du CONGO.

Le succès du forum dépendra non seulement de l'apport essentiel des présidents, des orateurs et des panélistes, mais dépendra également de l'enthousiasme des participants de la société civile et de la volonté de tous les participants comme l'a dit un membre du panel la semaine dernière, de sortir des chemins battus.

Le CONGO a déjà diffusé le message parmi ses membres et les coorganisateur ont déjà commencé à faire la publicité du forum, mais vous voyez ici dans la salle et je voudrais saisir cette occasion et je vous demanderai de contribuer au succès du forum. Je vous demanderai d'attirer l'attention de toute organisation de la société civile de toute entité de recherche et d'institution universitaire qui à votre avis pourrait être intéressée.

Ce qui m'amène maintenant à la question du Quand? Qui et Comment? Les dates, le lieu, les participants que nous espérons pouvoir accueillir et toute question concernant l'inscription devrait être envoyée à l'adresse que vous voyez à l'écran. La société civile, j'en suis sûr, sera tout aussi visionnaire et pleine d'imagination que ceux qui travaillent dans le domaine de l'espace pour garantir les avantages tangibles pour l'humanité dans les différents domaines tels que la médecine, l'agriculture, l'environnement, le développement durable, la gestion des catastrophes, la navigation et communications.

Parmi les principaux changements de la société actuelle c'est un passage d'une société basée sur les connaissances et les possibilités saisies ou manquées suite au progrès technologique. Le fossé se creuse aujourd'hui de plus en plus et le CONGO appuie pleinement l'utilisation des outils de communication et de transfert des connaissances pour renforcer les liens et améliorer les réseaux établis entre les différents groupes de la société civile et au-delà.

Je suis sûr que je verrai certains d'entre vous en tant que présidents, orateurs et panélistes, j'espère de même qu'il y aura beaucoup de participants enthousiastes de la société civile. Les synergies ainsi créées sont très importantes.

L'ancien Secrétaire général des Nations Unies, M. Annan avait dit que dans le passé l'ONU ne s'occupait que des gouvernements. Nous savons maintenant que la paix et la prospérité ne pourraient être réalisées sans un partenariat entre les gouvernements, les organisations internationales et les milieux des affaires ainsi que la société civile. Selon le Secrétaire général, dans le monde d'aujourd'hui, nous dépendons les uns des autres, jamais un message n'a été aussi vrai, notamment dans le domaine qui nous intéresse et où nous cherchons à réaliser cet esprit de partenariat.

J'espère que j'ai pu stimuler votre intérêt et je vous remercie de m'avoir écouté.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie pour votre présentation et cette introduction de la Conférence que votre organisation CONGO organise au mois d'octobre ici même à Vienne, et bien sûr, j'encourage les délégations présentes à d'une part y participer si elles le peuvent, et d'autre part à faire connaître l'existence de cette conférence dans leurs pays respectifs. Y a-t-il des questions sur cette présentation, cette introduction de la Conférence CONGO des 8 et 9 octobre?

Je vois une question de notre observateur temporaire pour l'instant encore, la Secure World Foundation, M. Aldworth.

M. D. ALDWORTH (Secure World Foundation) [*interprétation de l'anglais*]: Merci, Monsieur le Président. La présentation est justement le type d'activité que notre Fondation aime, l'établissement de passerelles, les liens entre la société civile, les gouvernements et d'autres organisations travaillant dans l'espace.

En fait, la Fondation d'un monde sûr fera une présentation à la troisième session. Nous espérons pouvoir participer à cette session en tant qu'observateur. Merci.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie M. Aldworth pour votre contribution et votre participation annoncée à cette Conférence.

S'il n'y a pas d'autres questions, Mesdames et Messieurs les représentants, je vais bientôt lever la séance. En ce qui concerne notre programme de travail pour demain matin, nous nous réunirons de nouveau à 10 heures précises. Nous poursuivrons alors l'examen du point 7 et si possible, nous le concluons. Nous poursuivrons et nous concluons l'examen des points 10 et 11, c'est-à-dire "Espace et société" et "L'espace et l'eau". Nous poursuivrons l'examen du point 12, "Utilisation de données géospatiales de source spatiale pour le développement durable", et du point 13, "Questions diverses".

Je vous rappelle enfin, pour terminer, qu'une réception est donnée à l'invitation de l'Ambassadeur représentant permanent de la France auprès des Nations Unies à Vienne à 18 heures 30 à sa résidence.

Y a-t-il des commentaires ou des questions sur le programme pour demain matin? Si ce n'est pas le cas, la séance est donc levée.

La séance est levée à 18 h 1.